



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU  
CHEMIN DES DAMES – Eau Potable

2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE .....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE .....	7
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>8</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	9
Les conventions du contrat .....	9
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>10</b>
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	11
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	12
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT .....	15
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>16</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	17
LE RÉSEAU.....	17
Répartition par matériau .....	17
Répartition par diamètre .....	17
LES COMPTEURS.....	18
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>19</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	20
LES VOLUMES CONSOMMÉS.....	20
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS .....	20
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE</b> .....	<b>21</b>
CAPACITÉ DE STOCKAGE .....	22
LE RENDEMENT DE RÉSEAU .....	22
L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP).....	23
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC) .....	23
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC) .....	23
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE .....	23
<b>LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE</b> .....	<b>24</b>
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020 .....	25
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2020 .....	25
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	25
CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE .....	26
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>27</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	28
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES</b> .....	<b>31</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	32
Mise en sécurité de nos réservoirs .....	32
L'Origine des fuites .....	32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	33
<b>LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION</b> .....	<b>34</b>
<b>LE CARE</b> .....	<b>36</b>





LE CARE .....	37
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE .....	38
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	38
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>42</b>
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	43
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes .....	43
Les installations de production .....	43
Les ouvrages de stockage .....	43
Installations de surpression .....	44
Le réseau .....	44
Les équipements de réseau .....	45
Les compteurs .....	46
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>47</b>
LA GESTION CLIENTÈLE .....	48
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	53
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M <sup>3</sup> .....	57
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE.....</b>	<b>61</b>
LES VOLUMES D'EAU .....	62
LES INDICATEURS .....	65
CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	69
<b>LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE .....</b>	<b>70</b>
L'EAU BRUTE .....	71
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION .....	71
L'EAU DISTRIBUÉE.....	71
SYNTHÈSE .....	72
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>75</b>
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE : .....	76
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE .....	79
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>80</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	81
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	87
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT .....	89
<b>ANNEXES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>106</b>
PLAN DE GESTION DE LA SECURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	106
<b>APPRÉHENDER ET PRÉDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES.....</b>	<b>107</b>
RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR .....	107
LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU .....	107
PARTAGER L'INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR .....	109
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE .....	110
MÉTABOLITES DE PESTICIDES .....	112
NITRATES.....	113
MANGANÈSE .....	113
CVM .....	114
SUIVI DES DICT .....	115
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA .....	115
1. Introduction .....	115
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC .....	116





3.	L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	116
4.	Evolution et aménagement à prévoir .....	117
a.	Nouveaux modes de communications.....	117
b.	Cybersécurité.....	118
c.	Aménagement à prévoir sur vos installations .....	118
LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION .....		119
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....		121
	Attestation Dommages aux Biens.....	121
	Responsabilité civile.....	122
	Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	123
	Attestation Tous risques chantiers .....	126
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>		<b>127</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES .....</b>		<b>133</b>



## EDITORIAL:



Monsieur le Président,

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

**Patrick Blethon**  
Président Exécutif de Saur



Xavier GORIOUX

Le Directeur Territorial Hauts de France

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le CPO : le 15/06/2021

Approuvé par la Direction Territoriale Hauts de France : le 15/06/2021





1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE



**3** ouvrages de prélèvement



**3** stations de production

**371 717** m<sup>3</sup> produits sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

**123 587** m<sup>3</sup> importés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

**29 429** m<sup>3</sup> exportés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours



**14** ouvrages de stockage

**3 635** m<sup>3</sup> de stockage

**465 875** m<sup>3</sup> distribués sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

**7** stations de surpression

**125,873** kml de réseau

**2 187** branchements

dont **84** neufs

**100%** des analyses bactériologiques conformes

**96,8%** des analyses physico-chimiques conformes



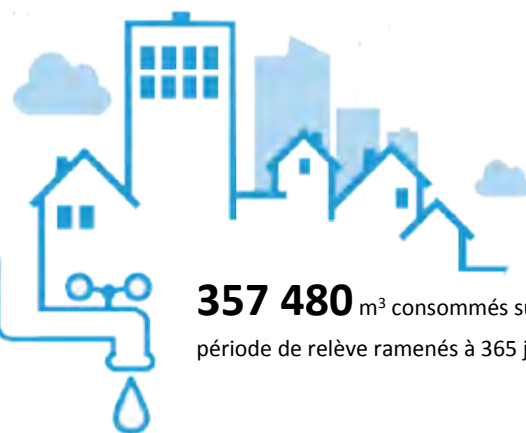
**9** fuites sur conduites réparées

**2** fuites sur branchements réparées

**78,84%** de rendement de réseau

**2,28** m<sup>3</sup>/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



**357 480** m<sup>3</sup> consommés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,07** € TTC / m<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

Renouvellement de la délégation de service public avec l'intégration des communes d'Athies sous Laon et de Lor.

La production d'Athies sous Laon intègre maintenant le syndicat à la place de l'ancien achat d'eau.

Fermeture du center parc due au COVID19.





2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU CHEMIN DES DAMES est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2020, arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

### Les conventions du contrat

#### Les autres conventions :

Objet :	Date de signature	Date d'échéance	Signataires
Convention d'abonnement spécial pour l'alimentation en eau potable du Center Parcs « Domaine du Parc de l'Ailette »	15/10/2007	31/12/2038	SOGIRE SIE du Chemin des Dames Conseil Général de l'Aisne
Convention d'interconnexion et de fourniture d'eau en gros	19/11/2007	20/11/2027	SIE du Chemin des Dames Commune de Martigny Courpierre
Convention d'interconnexion et de fourniture d'eau en gros	13/06/2008	-	SIE du Chemin des Dames Commune de Chéret
Convention d'interconnexion et de fourniture d'eau en gros	09/2008	-	SIE du Chemin des Dames Commune de Bruyères et Monthenault
Convention d'interconnexion et de fourniture d'eau en gros	22/09/2009	-	SIE du Chemin des Dames Commune de Vorges

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et Faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



**NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques**



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



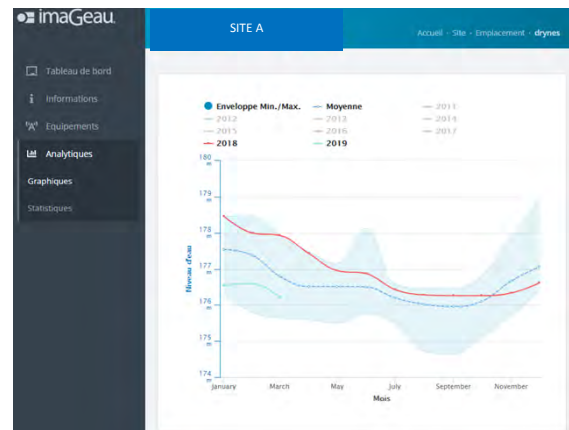
## ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

### ① MAÎTRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

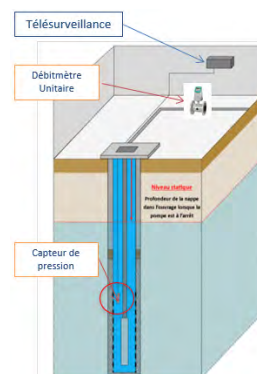
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



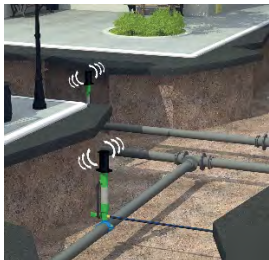
Aqua 3D



## ② AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN DÉTECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

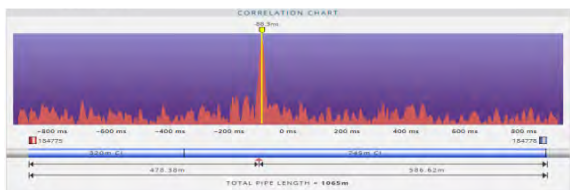
**EAR®** (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



**ENIGMA3M®** permet :

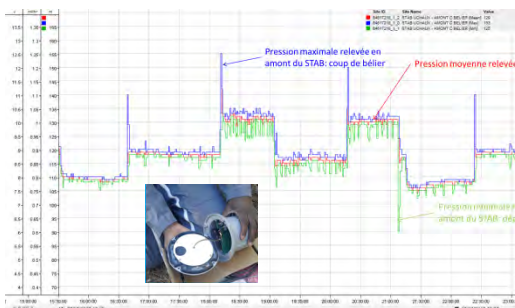
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



## ③ PRÉSERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHÉNOMÈNES TRANSITOIRES

**CELLO4S®** permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



## ENJEU 2 SÉCURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

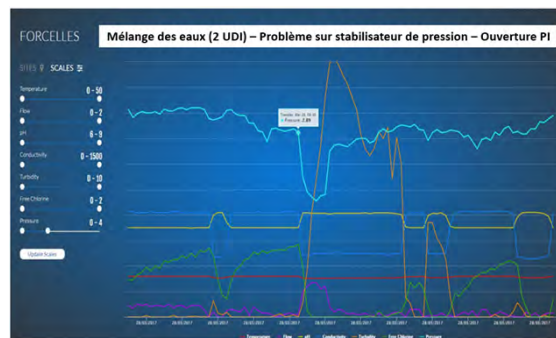
### ④ AMÉLIORER EN TEMPS RÉEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

**Intellitect®** (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



### Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



## ⑤ GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : R&D

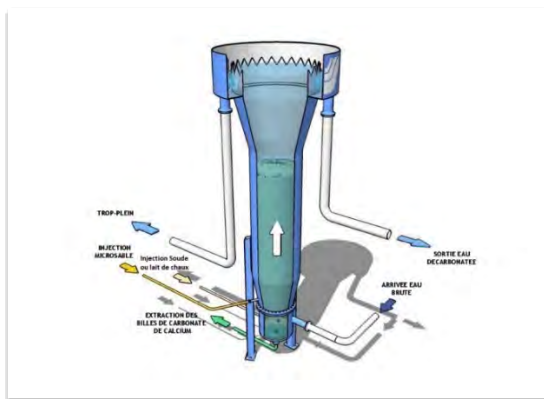
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



**Le CarboPlus©** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



## ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRÂCE À UNE TÉLÉRELÈVE RÉELLEMENT INTÉR-OPÉRABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :  
NOS SOLUTIONS AU SERVICE  
DE L'EAU**

## LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

### TERRITOIRE HAUTS DE FRANCE

Vincent LIER

Responsable territorial  
Nord & GESAV

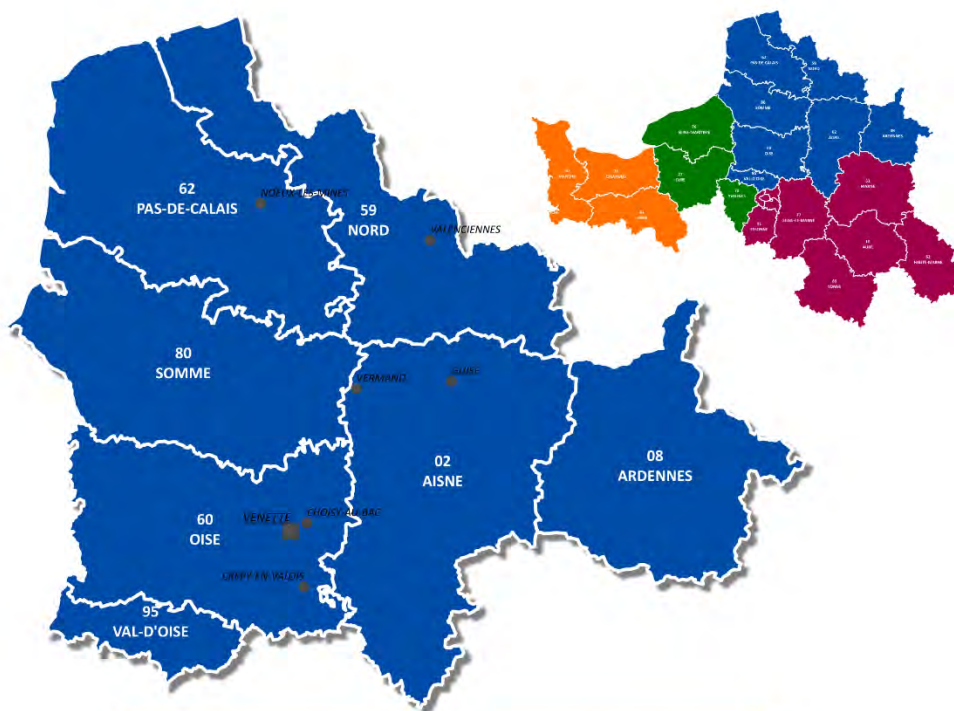
VALENCIENNES  
06 07 66 47 03  
vincent.lier@saur.com



Xavier GORIOUX

Directeur de Territoire  
HAUTS-DE-FRANCE

VENETTE  
06 65 54 85 22  
xavier.gorioux@saur.com



Jérôme PICARD

Chef de Secteur  
VERMANDOIS

VERMAND  
06 98 03 79 43  
jerome.picard@saur.com



Eurydice BAFFA

Chef de Secteur  
ARTOIS

NOEUX-LES-MINES  
06 66 47 45 78  
eurydice.baffa@saur.com



Julien COCONI

Chef de Secteur  
VALOIS

CREPY-EN-VALOIS  
06 65 52 88 48  
julien.coconi@saur.com



David MORTIER

Chef de Secteur  
COMPIEGNOIS

CHOISY-AU-BAC  
06 65 53 02 29  
david.mortier@saur.com



Sébastien GRANZOTTO

Chef de Secteur  
THIERACHE

GUISE  
06 65 52 96 59  
sebastien.granzotto@saur.com







4.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*

## VOTRE PATRIMOINE

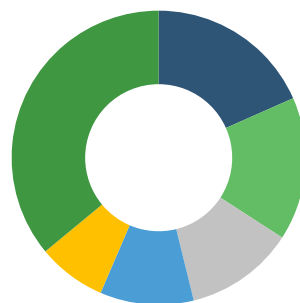
SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	3
Station(s) de production	3
Station(s) de surpression	7
Ouvrage(s) de stockage	14
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	3 635
Linéaire de conduites (kml)	125,873



Matériau	Valeur (%)
Pvc	45,15
Fonte	43,76
Inconnu	6,75
Polyéthylène	4,32
Plomb	0,02



### Répartition par diamètre



■ 110    ■ 140    ■ 250    ■ 100    ■ 150  
■ Autres

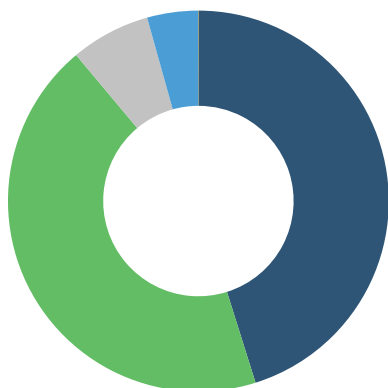
Diamètre	Valeur (%)
110	18,37
140	15,77
250	12,03
100	10,3
150	7,54
Autres	35,99

## LE RÉSEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

### Répartition par matériau



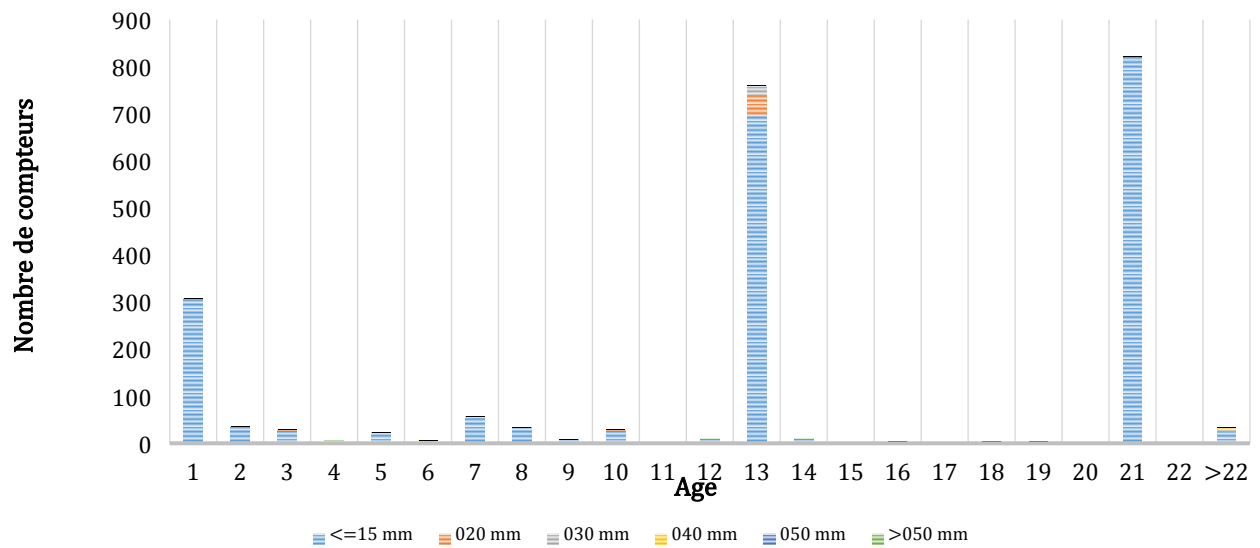
■ Pvc    ■ Fonte    ■ Inconnu  
■ Polyéthylène    ■ Plomb    ■ Autres



## LES COMPTEURS

🕒 Il y a au total 2 190 compteurs. 303 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2020.

### Répartition par âge et par diamètre





5.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## VOS BRANCHEMENTS

### Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

**1 Client** = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

**1 Client** = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

**1 Client** = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de branchements	943	2 187

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

## LES VOLUMES CONSOMMÉS

**Volume consommé :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (367j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients\*

**Volume facturé :** Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

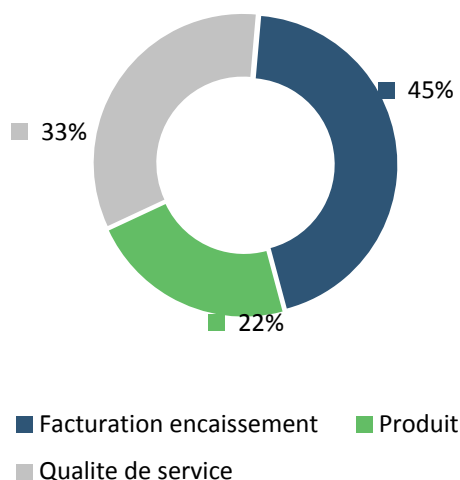
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2019	2020
Volume consommé hors VEG (m <sup>3</sup> )	392 891	357 480



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020
Facturation encaissement	0	4
Produit	1	2
Qualite de service	3	3





**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activite*



**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

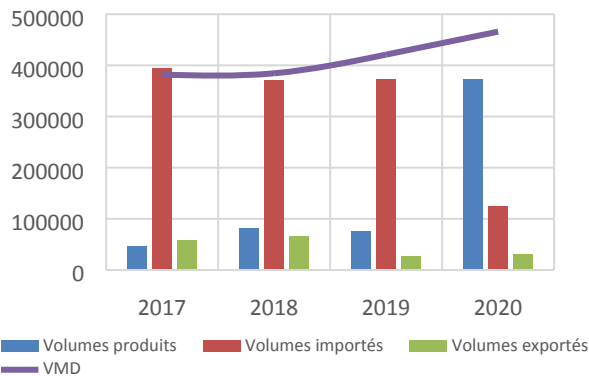
**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

**Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 367j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.**

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitant dans le réseau	2019	2020
Volumes produits	75 374	371 717
Volumes importés	371 738	123 587
Volumes exportés	26 102	29 429
Volumes mis en distribution	421 010	465 875
Volumes consommés	392 891	357 480

### Volumes en m<sup>3</sup>



Volumes importés :

**123 587 m<sup>3</sup>**

Mis en distribution :

**465 875 m<sup>3</sup>**

Volumes produits :

**371 717 m<sup>3</sup>**

Volumes exportés :

**29 429 m<sup>3</sup>**

Volumes consommés comptabilisés :

**357 480 m<sup>3</sup>**

Volumes consommés sans comptage :

**3 568 m<sup>3</sup>**

## CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m <sup>3</sup> )*	3 635
Volume mis en distribution moyen/jour (en m <sup>3</sup> )	1 276
Capacité d'autonomie (en j)	2,8

\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

## LE RENDEMENT DE RÉSEAU

**Le rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2019	2020
Rendement primaire (%)	93,3%	76,7%
Rendement IDM (%)	94,47%	78,84%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.





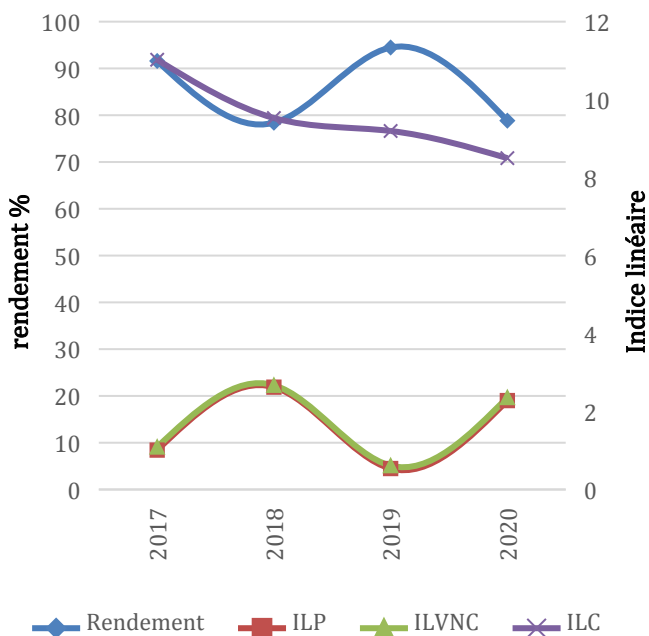
## L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	0,54	2,28

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



## L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	0,61	2,36

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2019	2020
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	9,2	8,5

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

## LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

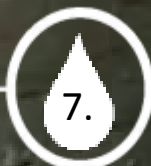
	2019	2020
Consommation en KWh	101 173	212 351

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives.







## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*

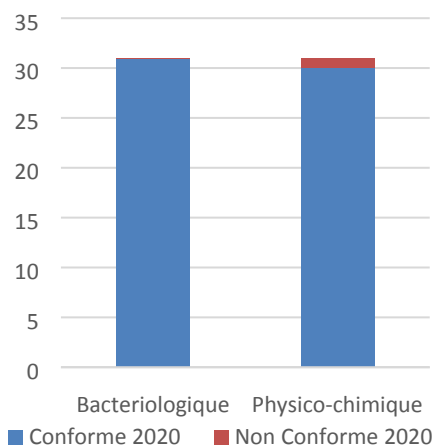


L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

## SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020

*Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).*

Nature de l'analyse	2019	2020
Bactériologique	-	1
Physico-chimique	-	1
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	-	1

## L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

*Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.*

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

## SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2020

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	96,9%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	96,9%	96,8%

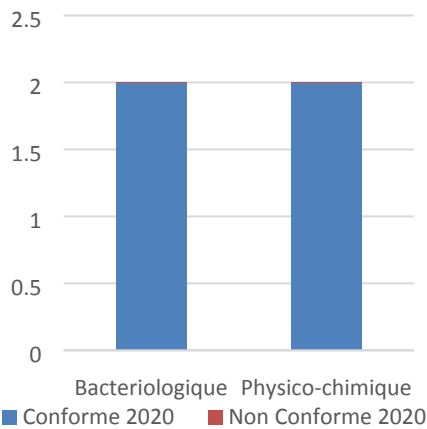
Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Nombre total de non conformités	2019	2020
Bactériologiques	1	0
Physico-chimiques	0	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.





Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

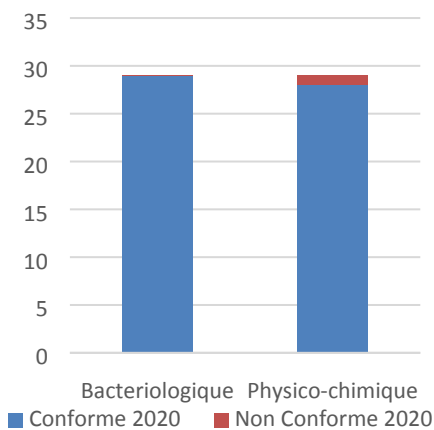
## CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	96%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	96%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2019	2020
Bactériologiques	1	0
Physico-chimiques	0	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée



8.

**LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**  
*Garantir la performance de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m <sup>3</sup> )
100%	96,8%	386 909
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m <sup>3</sup> )	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
78,84%	495 304	80	-
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,26	1,65	125,873	108
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
2,28	2,36	8,5	125,873
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,07	2,06	2 728	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

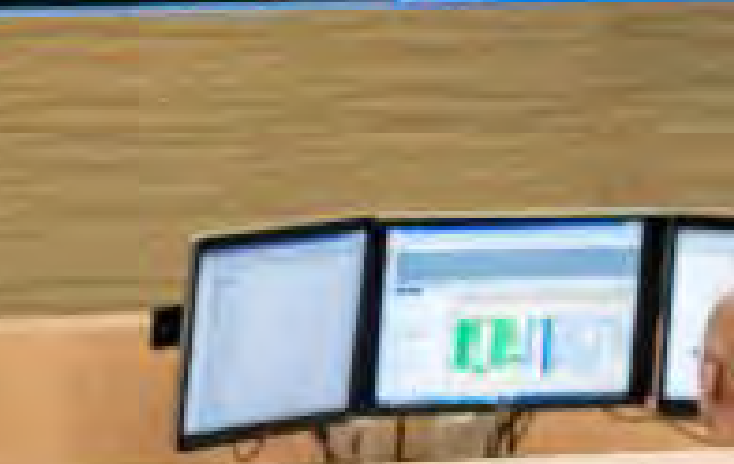


SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
5,04	98,53
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2020 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
0,49	4554,71	933 641	1,37	2 184
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m <sup>3</sup> )
0	0	386 909
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours





## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*





## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2019	2020
Nettoyage des réservoirs	10	11
Nombre de campagnes de recherche de fuites	1	3
Linéaire inspecté (ml)	3 500	2 002
Nombre de fuites trouvées	3	2
Réparation fuites/casses sur conduite	4	9
Réparation fuites/casses sur branchement	6	2
Interventions d'entretien	57	124

### Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

### L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

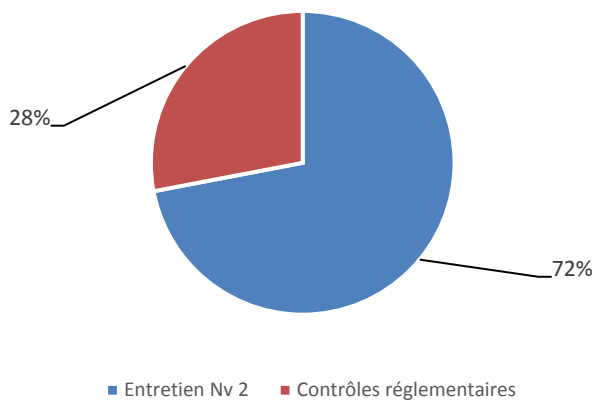




## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2019	2020
Entretien niveau 2	6	28
Contrôles réglementaires	7	11



Les interventions de maintenance

**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	6	28
Préventif	1	-

**Contrôles réglementaires :** permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMÉLIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



Localisation	Proposition	Délai
Commentaire général	Les problèmes liés au dépôt de calcaire (entartrage de conduites) sont toujours existants. Malgré tout, certaines conduites principales du réseau (Pargnan) sont obstruées par le calcaire (en pains de calcaire) et permettent difficilement d'alimenter en eau les clients. Le renouvellement de ces conduites sera donc nécessaire. Un Avant Projet Sommaire a été remis à la collectivité concernant Pargnan. Le débouchage de ces canalisations est impossible, néanmoins, les purges de DN 100 avec vannes qui ont été posées permettent d'éliminer une partie du calcaire en suspension. De plus, le débit incendie de ces communes est fortement diminué.	Moyen terme
Commentaire général	Une étude pour un forage de secours serait à prévoir afin de sécuriser l'alimentation du syndicat des eaux et aussi de pouvoir alimenter des communes voisines.	Moyen terme
Bâche de Craonnelle	Réparer le dôme.	Urgent
Reprise et chloration de Jumigny	Prévoir la réfection d'étanchéité.	Moyen terme
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Pose d'une vanne sur chaque pompe d'exhaure en sortie de forage.	Moyen terme
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Renouvellement de la conduite de refoulement entre le forage et la bâche de reprise	Moyen terme



11.

**LE CARE**  
*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*



SAUR

21/05/2021

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**
 Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **HAUTS DE FRANCE**  
 Département **AISNE**  
 Collectivité **SIE CHEMIN DES DAMES-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>885,0</b>	<b>941,1</b>	<b>6,3</b>
Exploitation du service		311,9	307,1	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		569,0	623,0	
Travaux attribués à titre exclusif		0,5	3,7	
Produits accessoires		3,6	7,3	
<b>CHARGES</b>		<b>886,1</b>	<b>975,8</b>	<b>10,1</b>
Personnel		68,8	117,1	
Energie électrique		11,8	22,2	
Achats d'eau		110,9	1,2	
Produits de traitement		0,8	1,9	
Analyses		2,8	1,6	
Sous-traitance, matières et fournitures		8,4	30,6	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		7,3	8,8	
Autres dépenses d'exploitation		36,8	57,5	
- Télécommunications, poste et télégestion		2,9	2,9	
- Engins et véhicules		17,3	25,4	
- Informatique		9,0	21,3	
- Assurances		1,0	1,1	
- Locaux		3,9	4,2	
- Divers		2,7	2,6	
Contribution des services centraux et recherche		27,8	42,3	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		569,0	623,0	
- Part collectivité		416,0	458,0	
- Autres organismes publics		153,0	165,0	
Charges relatives aux renouvellements		27,3	62,1	
- Pour garantie de continuité du service		15,5	14,0	
- Programme contractuel			36,5	
- Fonds contractuel		11,8	11,6	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		1,0	0,8	
Charges relatives investissements du domaine privé		11,8	3,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		1,6	2,9	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-1,1</b>	<b>-34,7</b>	
<b>RESULTAT</b>		<b>-1,1</b>	<b>-34,7</b>	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 110-011002 -023400 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 21/05/2021



## MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

### Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :





- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.





8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :





Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

**4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

**5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

**6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



12.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m <sup>3</sup> /h	Date du rapport hydrologique	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
FORAGE DE ATHIES SOUS LAON	MODÈLE FORAGE - PUIITS	-	-	-	PRODUCTION DE ATHIES SOUS LAON	ATHIES-SOUS-LAON
FORAGE DE BOUCONVILLE VAUCLAIR	MODÈLE FORAGE - PUIITS	-	40	29-12-1983	DÉFERRISATION DE BOUCONVILLE VAUCLAIR	BOUCONVILLE-VAUCLAIR
FORAGE DE LOR	MODÈLE FORAGE - PUIITS	-	-	-	PRODUCTION DE LOR	LOR

### Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télé-surveillance	Groupe électrogène	Commune
Déferrisation de Bouconville Vauclair	-	40 m <sup>3</sup> /h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	BOUCONVILLE-VAUCLAIR
Production de Athies sous Laon	-	-		Oui	Non	ATHIES-SOUS-LAON
Production de Lor	-	-		Oui	Non	LOR

### Les ouvrages de stockage

#### *Châteaux d'eau et réservoirs :*

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télé-surveillance	Commune
Réservoir d'Athies sous Laon	500 m <sup>3</sup>	-	-	-	Oui	ATHIES-SOUS-LAON
Bâche de Aubigny	100 m <sup>3</sup>	159	155	155	Non	AUBIGNY-EN-LAONNOIS
Bâche de Bove	100 m <sup>3</sup>	215	210	210	Oui	BOUCONVILLE-VAUCLAIR
Bâche de Craonnelle	200 m <sup>3</sup>	-	150	-	Oui	CRAONNELLE
Réservoir de Lor	100 m <sup>3</sup>	0	0	0	Oui	LOR
Réservoir de Monthenault - Cuve 1	900 m <sup>3</sup>	0	0	0	Oui	MONTHENAULT
Réservoir de Monthenault - Cuve 2	900 m <sup>3</sup>	0	0	0	Oui	MONTHENAULT
Bâche de Neuville Sur Ailette	250 m <sup>3</sup>	176	130	130	Oui	NEUVILLE-SUR-AILETTE
Bâche de Hurtebise	100 m <sup>3</sup>	195	190	190	Oui	OULCHES-LA-VALLEE-FOULON
Bâche de Paissy	100 m <sup>3</sup>	200	195	195	Oui	PAISSY

#### *Bâches de reprise et bâches de surpression :*

Nom de la bache	Capacité stockage	Télé-surveillance	Commune	Type
Bâche eau traitée de Bouconville Vauclair	150 m <sup>3</sup>	Oui	BOUCONVILLE-VAUCLAIR	Bâche de reprise
Bâche de Cerny en Laonnois	150 m <sup>3</sup>	Oui	CERNY-EN-LAONNOIS	Bâche de surpression
Bâche reprise de Jumigny	80 m <sup>3</sup>	Oui	JUMIGNY	Bâche de surpression
Bâche reprise de Moulins	5 m <sup>3</sup>	Oui	MOULINS	Bâche de surpression





## Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise d'Athies sous Laon	ATHIES-SOUS-LAON	1900	-	Oui	Non	-
Reprise de Bouconville Vauclair vers La Boves Hurtebise	BOUCONVILLE-VAUCLAIR	1900	28 m3/h	Oui	Non	-
Reprise de Bouconville Vauclair vers La Neuville sur Ailette	BOUCONVILLE-VAUCLAIR	1900	28 m3/h	Oui	Non	-
Surpression de Cerny en Laonnois	CERNY-EN-LAONNOIS	2009	5 m3/h	Oui	Non	-
Reprise et chloration de Jumigny	JUMIGNY	1900	25 m3/h	Oui	Non	-
Surpression vers Monthenault	MONTHENAULT	1900	12 m3/h	Oui	Non	-
Reprise et bêche de Moulins	MOULINS	1900	20 m3/h	Oui	Non	-

## Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	0	2,06
Fonte	100	12617,63
Fonte	125	1989,04
Fonte	140	1261,77
Fonte	150	9492,3
Fonte	200	2987,82
Fonte	250	15140,23
Fonte	40	283,75
Fonte	50	368,77
Fonte	60	2294,6
Fonte	80	8638,91
Inconnu	0	6586,78
Inconnu	100	3,84
Inconnu	200	1004,13
Inconnu	60	907,28
Plomb	30	27,5
Polyéthylène	110	3953,08
Polyéthylène	125	625,83
Polyéthylène	200	127,47
Polyéthylène	40	17,15
Polyéthylène	50	256,77





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Polyéthylène	63	454,54
Polyéthylène	90	2,34
Pvc	100	340,61
Pvc	110	19171,58
Pvc	125	6289,37
Pvc	140	18584,49
Pvc	30	24,8
Pvc	40	741,7
Pvc	50	1192,41
Pvc	60	714,18
Pvc	63	3597
Pvc	75	2361,14
Pvc	80	249,57
Pvc	90	3562,73
Total		125873,17

### Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Boite à boues	7
Clapet	2
Compteur	30
Defense incendie	59
Plaque d'extrémité	6
Régulateur / Réducteur	13
Vanne / Robinet	657
Ventouse	89
Vidange / Purge	171





## Les compteurs

Diamètre/ Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	307	0	0	0	0	0	0	307
2	36	0	0	0	0	0	0	36
3	27	3	0	0	0	0	0	30
4	1	0	0	3	0	0	1	5
5	22	0	0	1	0	0	0	23
6	5	0	0	0	1	0	0	6
7	55	3	0	0	0	0	0	58
8	34	0	0	0	0	0	0	34
9	8	0	0	0	0	0	0	8
10	27	2	0	0	0	0	0	29
11	2	0	0	0	0	0	0	2
12	9	0	0	0	0	0	2	11
13	697	42	0	18	1	1	0	759
14	9	0	0	0	0	0	2	11
15	1	0	0	0	0	0	1	2
16	3	0	0	0	0	0	0	3
17	1	0	0	0	0	0	0	1
18	3	0	0	0	0	0	0	3
19	2	0	0	2	0	0	0	4
20	0	1	0	0	0	0	0	1
21	822	0	0	0	0	0	0	822
22	2	0	0	0	0	0	0	2
>22	25	1	0	5	2	0	0	33
<b>Total</b>	<b>2098</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2190</b>





13.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*





## LA GESTION CLIENTÈLE

### Les branchements par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARRANCY	27	28	26	27	28	3,7%
ATHIES-SOUS-LAON	0	0	0	0	1 170	0%
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	56	56	56	55	56	1,8%
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	93	94	94	93	91	-2,2%
CERNY-EN-LAONNOIS	33	32	32	31	31	0%
CHEMIZY-AILLES	52	51	52	52	52	0%
CRAONNE	53	53	54	54	54	0%
CRAONNELLE	59	59	59	58	58	0%
CUISSY-ET-GENY	36	36	36	37	38	2,7%
JUMIGNY	33	34	33	32	33	3,1%
LOR	0	0	0	0	70	0%
MONTHENAUT	61	64	58	60	61	1,7%
MOULINS	45	46	46	46	46	0%
MOUSSY-VERNEUIL	59	60	60	59	60	1,7%
NEUVILLE-SUR-AILETTE	68	70	71	72	71	-1,4%
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	41	40	40	40	40	0%
PARGNAN	47	48	49	49	49	0%
PLOYART-ET-VAURSEINE	13	13	13	13	13	0%
SAINTE-CROIX	58	60	62	62	62	0%
VASSOGNE	48	49	49	49	49	0%
VENDRESSE-BEAULNE	54	54	55	54	55	1,9%
<b>Total</b>	<b>936</b>	<b>947</b>	<b>945</b>	<b>943</b>	<b>2 187</b>	<b>131,92%</b>

### Les clients par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARRANCY	27	28	26	27	28	3,7%
ATHIES-SOUS-LAON	0	0	0	0	1 160	0%
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	56	56	56	55	56	1,8%
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	93	94	94	93	91	-2,2%
CERNY-EN-LAONNOIS	33	32	32	31	31	0%
CHEMIZY-AILLES	52	51	52	52	52	0%
CRAONNE	52	52	53	53	53	0%
CRAONNELLE	59	59	59	58	58	0%
CUISSY-ET-GENY	36	36	36	37	38	2,7%
JUMIGNY	33	34	33	32	33	3,1%
LOR	0	0	0	0	70	0%
MONTHENAUT	61	63	57	59	60	1,7%
MOULINS	44	45	45	45	45	0%
MOUSSY-VERNEUIL	59	60	60	59	60	1,7%
NEUVILLE-SUR-AILETTE	64	66	67	68	67	-1,5%
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	41	40	40	40	40	0%
PARGNAN	47	48	49	49	49	0%
PLOYART-ET-VAURSEINE	13	13	13	13	13	0%
SAINTE-CROIX	58	60	62	62	62	0%
VASSOGNE	48	49	49	49	49	0%
VENDRESSE-BEAULNE	52	52	53	52	53	1,9%
<b>Total</b>	<b>928</b>	<b>938</b>	<b>936</b>	<b>934</b>	<b>2 168</b>	<b>132,12%</b>





### Les volumes par commune :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARRANCY	1 906	2 049	1 741	1 849	1 879	1,6%
ATHIES-SOUS-LAON	0	0	0	0	70 046	0%
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	4 856	4 750	4 982	4 116	4 310	4,7%
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	9 313	8 742	8 918	8 865	8 656	-2,4%
CERNY-EN-LAONNOIS	2 742	2 629	2 860	3 689	3 420	-7,3%
CHEMIZY-AILLES	6 152	6 075	5 515	5 180	6 431	24,2%
CRAONNE	3 872	4 274	4 410	4 085	4 386	7,4%
CRAONNELLE	5 811	5 822	5 644	5 573	5 316	-4,6%
CUISSY-ET-GENY	3 812	3 696	4 592	4 454	12 502	180,7%
JUMIGNY	3 154	3 154	3 676	3 590	3 513	-2,1%
LOR	0	0	0	0	4 442	0%
MONTHENAUT	5 265	5 253	6 400	5 891	7 191	22,1%
MOULINS	3 052	3 152	3 279	3 704	3 582	-3,3%
MOUSSY-VERNEUIL	4 821	4 628	4 957	4 964	4 789	-3,5%
NEUVILLE-SUR-AILETTE	238 697	261 033	204 473	316 492	194 463	-38,6%
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	3 632	3 327	3 610	3 888	3 476	-10,6%
PARGNAN	3 194	3 250	3 172	3 318	3 715	12%
PLOYART-ET-VAURSEINE	832	736	801	844	1 024	21,3%
SAINTE-CROIX	6 324	5 209	5 845	5 711	5 845	2,3%
VASSOGNE	5 093	7 098	5 789	5 274	5 338	1,2%
VENDRESSE-BEAULNE	5 748	4 365	4 664	7 862	5 115	-34,9%
<b>Total</b>	<b>318 276</b>	<b>339 242</b>	<b>285 328</b>	<b>399 349</b>	<b>359 439</b>	<b>-9,99%</b>

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

### Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARRANCY	1 890	2 066	1 741	1 819	1 869	2,7%
ATHIES-SOUS-LAON	0	0	0	0	69 664	0%
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	4 816	4 789	4 982	4 049	4 287	5,9%
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	9 237	8 814	8 918	8 722	8 609	-1,3%
CERNY-EN-LAONNOIS	2 720	2 651	2 860	3 629	3 401	-6,3%
CHEMIZY-AILLES	6 102	6 125	5 515	5 096	6 396	25,5%
CRAONNE	3 840	4 309	4 410	4 019	4 362	8,5%
CRAONNELLE	5 764	5 870	5 644	5 483	5 287	-3,6%
CUISSY-ET-GENY	3 781	3 727	4 592	4 382	12 434	183,8%
JUMIGNY	3 128	3 180	3 676	3 532	3 494	-1,1%
LOR	0	0	0	0	4 418	0%
MONTHENAUT	5 222	5 297	6 400	5 796	7 152	23,4%
MOULINS	3 027	3 178	3 279	3 644	3 562	-2,2%
MOUSSY-VERNEUIL	4 782	4 666	4 957	4 884	4 763	-2,5%
NEUVILLE-SUR-AILETTE	236 751	263 196	204 473	311 374	193 403	-37,9%
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	3 602	3 355	3 610	3 825	3 457	-9,6%
PARGNAN	3 168	3 277	3 172	3 264	3 695	13,2%
PLOYART-ET-VAURSEINE	825	742	801	830	1 018	22,6%
SAINTE-CROIX	6 272	5 252	5 845	5 619	5 813	3,5%
VASSOGNE	5 051	7 157	5 789	5 189	5 309	2,3%
VENDRESSE-BEAULNE	5 701	4 401	4 664	7 735	5 087	-34,2%
<b>Total</b>	<b>315 681</b>	<b>342 053</b>	<b>285 328</b>	<b>392 891</b>	<b>357 480</b>	<b>-9,01%</b>

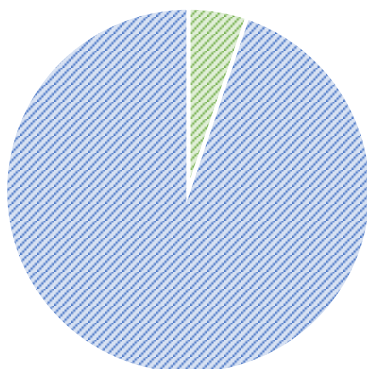




## Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
ARRANCY	1	27
ATHIES-SOUS-LAON	73	1097
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	1	55
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	4	87
CERNY-EN-LAONNOIS	1	30
CHERMIZY-AILLES	2	50
CRAONNE	2	52
CRAONNELLE	2	56
CUISSY-ET-GENY	1	37
JUMIGNY	0	33
LOR	3	67
MONTHENAULT	3	58
MOULINS	2	44
MOUSSY-VERNEUIL	2	58
NEUVILLE-SUR-AILETTE	6	65
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	0	40
PARGNAN	3	46
PLOYART-ET-VAURSEINE	2	11
SAINTE-CROIX	1	61
VASSOGNE	4	45
VENDRESSE-BEAULNE	1	54
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>2073</b>

■ Nb branchements sans consommation
 ■ Nb branchements avec consommation



## Les consommations par tranche

### *Les branchements par tranche*

Commune	2020	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
ARRANCY	28	27	1	0
ATHIES-SOUS-LAON	1 170	1 155	15	0
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	56	55	1	0
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	91	84	7	0
CERNY-EN-LAONNOIS	31	29	2	0
CHERMIZY-AILLES	52	45	7	0





CRAONNE	54	51	3	0
CRAONNELLE	58	54	4	0
CUISSY-ET-GENY	38	32	5	1
JUMIGNY	33	30	3	0
LOR	70	65	5	0
MONTHENAUT	61	54	7	0
MOULINS	46	42	4	0
MOUSSY-VERNEUIL	60	59	1	0
NEUVILLE-SUR-AILETTE	71	62	6	3
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	40	38	2	0
PARGNAN	49	47	2	0
PLOYART-ET-VAURSEINE	13	12	1	0
SAINTE-CROIX	62	58	4	0
VASSOGNE	49	45	4	0
VENDRESSE-BEAULNE	55	51	4	0
Repartition (%)	-	95,79	4,02	0,18
<b>Total</b>	<b>2 187</b>	<b>2 095</b>	<b>88</b>	<b>4</b>

#### Les volumes consommés par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
ARRANCY	1 879	1 636	243	0
ATHIES-SOUS-LAON	70 046	65 253	4 793	0
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	4 310	4 106	204	0
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	8 656	6 390	2 266	0
CERNY-EN-LAONNOIS	3 420	2 072	1 348	0
CHERMIZY-AILLES	6 431	3 843	2 588	0
CRAONNE	4 386	3 641	745	0
CRAONNELLE	5 316	3 361	1 955	0
CUISSY-ET-GENY	12 502	1 869	3 017	7 616
JUMIGNY	3 513	2 321	1 192	0
LOR	4 442	3 142	1 300	0
MONTHENAUT	7 191	4 454	2 737	0
MOULINS	3 582	2 256	1 326	0
MOUSSY-VERNEUIL	4 789	4 462	327	0
NEUVILLE-SUR-AILETTE	194 463	- 1 298	3 153	192 608
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	3 476	2 888	588	0
PARGNAN	3 715	3 180	535	0
PLOYART-ET-VAURSEINE	1 024	788	236	0
SAINTE-CROIX	5 845	4 749	1 096	0
VASSOGNE	5 338	3 777	1 561	0
VENDRESSE-BEAULNE	5 115	3 544	1 571	0
<b>Total de la collectivité</b>	<b>359 439</b>	<b>126 434</b>	<b>32 781</b>	<b>200 224</b>
<b>Consommation moyenne par TYPE de branchement</b>	<b>164,35</b>	<b>60,35</b>	<b>372,51</b>	<b>50 056</b>

#### Les consommations de plus de 6 000m<sup>3</sup>/an

Commune	Client	2019	2020	Evolution
CUISSY-ET-GENY	EARL DES MICHERONS	813	7 616	836,8%
NEUVILLE-SUR-AILETTE	AFUL EST	48 256	35 542	-26,3%
NEUVILLE-SUR-AILETTE	AFUL OUEST	72 259	53 556	-25,9%
NEUVILLE-SUR-AILETTE	SNC DOMAINE DU LAC DE L AILETTE	178 034	103 510	-41,9%



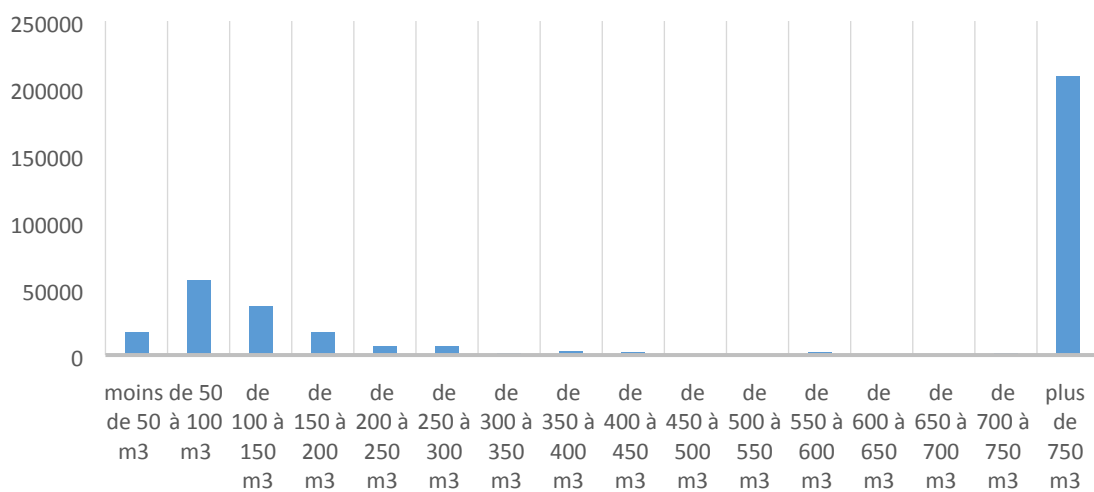


Commune	Client	2019	2020	Evolution
Total		299 362	200 224	-33,12%

### Spectre de consommations

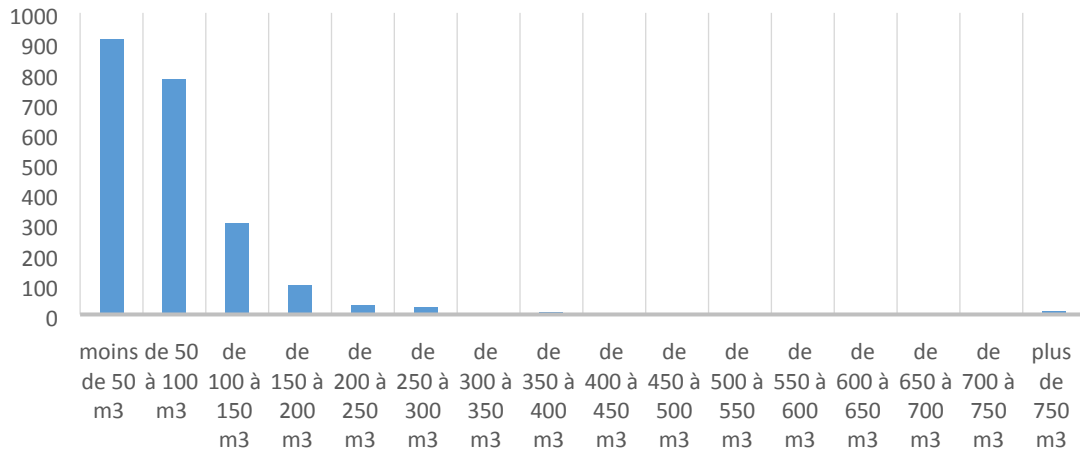
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	16577	912
de 50 à 100 m3	56148	780
de 100 à 150 m3	36688	304
de 150 à 200 m3	17021	99
de 200 à 250 m3	6675	30
de 250 à 300 m3	6784	25
de 300 à 350 m3	1341	4
de 350 à 400 m3	3035	8
de 400 à 450 m3	1685	4
de 500 à 550 m3	507	1
de 550 à 600 m3	1706	3
de 600 à 650 m3	638	1
de 650 à 700 m3	652	1
de 700 à 750 m3	1432	2
plus de 750 m3	208550	13

### Répartition des consommations par tranche





## Répartition du nombre de branchement par tranche





## LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

**Accueil :** 36 rue Jean Monnet  
à GUISE  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 16h30

**Téléphone :** 03 60 56 40 00

Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

**Dépannage 24h/24 :** 03 60 56 40 08 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2021

**Courrier :** TSA 41160  
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

11

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SIAEP DU CHEMIN DES DAMES**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	80,54 €
Consommation TTC	168,06 €
<b>Total facture TTC</b>	<b>248,60 €</b>
	<b>248,60 €</b>

soit 0,0014 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
BOUCONVILLE VAUCLAIR	J14HA130729W	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	190,04 € HT	<b>200,49 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2021						41,60	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2021						34,74	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2021			120	0,2500	30,00		5,50
Consommation part SAUR		Année 2021			120	0,6125	73,50		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2021			120	0,0850	10,20		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	45,60 € HT	<b>48,11 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2021		120	0,3800	45,60	5,50

<b>Total Facture</b>	<b>248,60 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 235,64 €  
TVA sur les débits : 12,96 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

**Les Agences De l'Eau** sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.







Vos Contacts :

**Accueil :** 36 rue Jean Monnet  
à GUISE  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 16h30

**Téléphone :** 03 60 56 40 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

**Dépannage 24h/24 :** 03 60 56 40 08 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2020

**Courrier :** TSA 41160  
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

11

**DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**NOM DU CLIENT**  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SIAEP DU CHEMIN DES DAMES**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	79,97 €	
Consommation TTC	166,85 €	
<b>Total facture TTC</b>	<b>246,82 €</b>	
		<b>246,82 €</b>

soit 0,0014 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**





BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
BOUCONVILLE VAUCLAIR	J14HA130729W	015 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	188,35 € HT <b>198,71 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale	01-2020 / 06-2021					41,60	5,50
Abonnement part SAUR	01-2020 / 06-2021					34,20	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2020		120	0,2500	30,00		5,50
Consommation part SAUR	Année 2020		120	0,6029	72,35		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2020		120	0,0850	10,20		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	45,60 € HT <b>48,11 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2020		120	0,3800	45,60		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>246,82 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 233,95 €  
TVA sur les débits : 12,87 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





# NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup>

## Note de calcul de révision du prix

<b>SAUR</b>		Date : 05/06/2021					
<b>Partenaire : SIAEP DU CHEMIN DES DAMES</b>							
<b>Référence contrat : 023400/01</b>							
Produit : Eau Potable		Type d'encaissement : Société					
<b>10SAbonnement part SAUR</b>							
Prix (HT) à compter du 01/01/2021		Redevance : Abonnement part SAUR					
Devise : Euro		Date d'actualisation : 25/02/2021					
Prix révisé = [K-1,0218] * Prix de base		K : 1,0218					
<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>							
Formule de révision: $0.15 + 0.11 \times 0.10534766Y + 0.36 \times \text{ICHT-E} / \text{ICHT-Eo} + 0.15 \times \text{TP10A} / \text{TP10Ao} + 0.23 \times \text{FSD2} / \text{FSD2o}$							
K = $0.15 + 0.11 \times \text{EMT35} / \text{EMT35o} + 0.36 \times \text{ICHT-E} / \text{ICHT-Eo} + 0.15 \times \text{TP10a} / \text{TP10ao} + 0.23 \times \text{FSD2} / \text{FSD2o}$							
Applications des indices : Valeur connue							
<b>K intermédiaire : 1,0218</b>							
Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/11/2020					
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
010534766Y	108,37000	01/06/2020	27/10/2020				117,75000
ICHT-E	115,40000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			121,20000
TP10A2010	110,80000	01/07/2020	24/10/2020	MTPB 6122			110,30000
FSD2	130,70000	01/08/2020	09/10/2020	MTPB 6106			127,80000
CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT EAU AVEC TUYAUX - 2010							
PRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)							





Détail du calcul du coefficient de variation	
Resultat=	0,15+0,11x010534766Y/010534766Y+0,36xICHTE/ICHTE+0,15xTP10A.2010/TP10A.2010+0,23xFSD2./FSD2o
+	0,15
+	0,11 x 117,75 / 108,37
+	0,36 x 121,2 / 115,4
+	0,15 x 110,3 / 110,8
+	0,23 x 127,8 / 130,7
	0,15000
	+ 0,11952
	+ 0,37809
	+ 0,14932
	+ 0,22490
	=====
	1,02183
<b>K définitif : 1,0218</b>	
CRITERES TARIFAIRES	

n.r.= non assujeti à la redevance

Critère	Tranches			
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	34,00	34,74		



**SAUR**  
**Partenaire : SLAEP DU CHEMIN DES DAMES**  
**Référence contrat : 02.3400/01**

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encadrement : Société
<b>10SConsumation part SAUR</b>		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Relevance : Consommation part SAUR	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 25/02/2021	K : 1,0218
Prix révisé = [K=1,0218] * Prix de base		

<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>	
Formule de révision: $0,15 + 0,11 \times 010534766Y / 010534766Y + 0,36 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE} + 0,15 \times \text{TP10A} / \text{TP10A} + 0,23 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}$	
K = $0,15 + 0,11 \times \text{EMT3511403} / \text{EMT3511403} + 0,36 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE} + 0,15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a} + 0,23 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}$	
Applications des indices : Valeur connue	
<b>K intermédiaire : 1,0218</b>	

Indice	Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2020			
	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée	
010534766Y	108,37000	01/06/2020	27/10/2020				117,75000	
ICHTE	115,40000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONTEUR + INSEE			121,20000	
TP10A2010	110,80000	01/07/2020	24/10/2020	MTPB 6122			110,30000	
FSD2	130,70000	01/08/2020	09/10/2020	MTPB 6106			127,80000	

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat=	$0,15 \div 0,11 \times 0,105347667 \div 0,105347667 \times 0,36 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE} \div 0,15 \times \text{TP10A}2010 / \text{TP10A}2010 \div 0,23 \times \text{FSD2} / \text{FSD2} \times 0,15000$
+	0,15
+	0,11
+	0,36
+	0,15
+	0,23
	117,75 / 108,37
	121,2 / 115,4
	110,3 / 110,8
	127,8 / 130,7
	0,11952
	0,37809
	0,14932
	0,22490
	=====
	1,02183

**K définitif : 1,0218**  
**CRITERES TARIFAIRES**

n.r. = non assujéti à la redevance

Critère	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,5994	0,6125				





14.

**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



## LES VOLUMES D'EAU

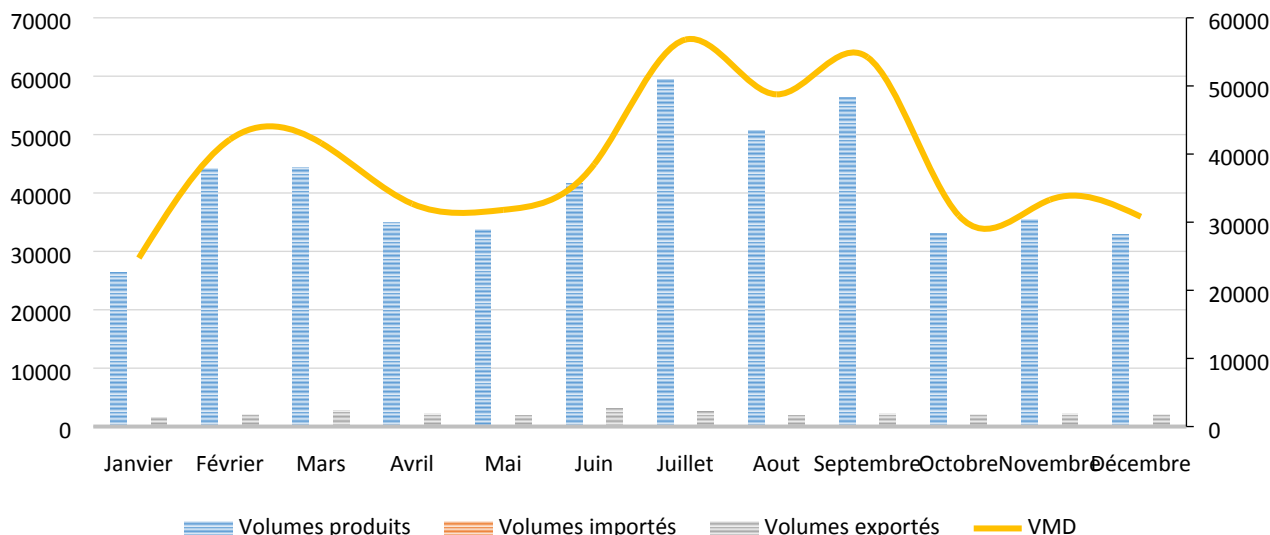
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	52 152	51 132	81 995	70 154	493 055	602,8%
Volume importé	392 812	378 248	327 606	435 659	0	-100%
Volume exporté	54 180	58 867	54 674	29 292	26 685	-8,9%
Volume mis en distribution	390 784	370 513	354 927	476 521	466 370	-2,1%

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Janvier	30 637	32 253	31 098	31 856	24 736	-22,4%
Février	34 989	28 383	32 090	33 643	42 134	25,2%
Mars	25 112	32 661	34 313	47 535	41 628	-12,4%
Avril	34 602	31 497	33 144	30 256	32 709	8,1%
Mai	34 156	32 371	33 075	51 879	31 802	-38,7%
Juin	28 732	28 472	29 999	42 479	38 522	-9,3%
Juillet	30 888	30 206	45 149	53 631	56 801	5,9%
Aout	40 592	38 578	35 271	45 067	48 764	8,2%
Septembre	32 357	36 602	22 041	43 299	54 207	25,2%
Octobre	28 965	21 456	12 419	36 247	30 982	-14,5%
Novembre	37 196	30 670	16 846	28 419	33 285	17,1%
Décembre	32 558	27 364	29 482	32 210	30 800	-4,4%
<b>Total</b>	<b>390 784</b>	<b>370 513</b>	<b>354 927</b>	<b>476 521</b>	<b>466 370</b>	<b>-2,13%</b>

### Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.







## Les volumes produits mensuels par ressource

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

### **Déferrisation de Bouconville Vauclair - Production Bouconville Vauclair SN04464C**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	9 442	6 763	5 632	6 577	5 807	5 303	6 758	6 023	4 353	4 372	4 464	4 660	70 154
2020	3 931	4 470	3 792	4 647	4 583	4 775	4 995	4 289	2 798	5 004	4 017	3 887	51 188

### **Production de Athies sous Laon - Production Athiès sur Laon**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
2020	22 416	39 776	40 553	30 292	29 108	36 768	54 470	46 401	53 600	28 036	31 469	28 978	441 867

## Les volumes exportés mensuels par ressource

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

### **Comptage VE018 à Bruyères et Montberault - Vente à Bruyères et Montberault**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	996	1 162	862	1 097	1 041	1 093	1 008	1 021	1 043	1 098	1 046	1 443	12 910
2020	737	1 009	1 302	865	967	1 124	1 175	768	1 072	985	1 050	985	12 039

### **Comptage VE019 à Cheret - Vente à Cheret**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	346	411	321	588	390	446	601	275	410	416	439	765	5 408
2020	307	460	525	414	469	547	884	533	381	518	493	440	5 971





### Comptage VE020 à Vorges - Vente à Vorges

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	64	54	48	62	58	62	0	113	61	73	59	79	733
2020	39	55	72	47	51	61	134	44	61	57	61	57	739

### Comptage VE021 à Martigny Courpierre - Vente à Martigny Courpierre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	526	375	775	450	1 078	787	793	706	802	823	636	851	8 602
2020	528	588	818	904	402	1 289	471	581	677	498	597	583	7 936





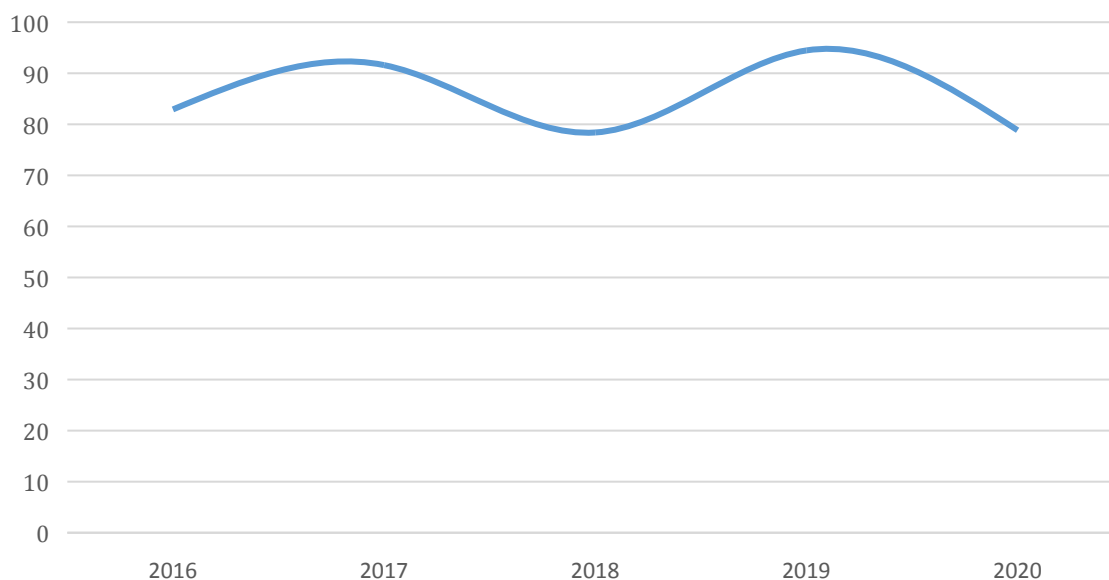
## LES INDICATEURS

### Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	70 124	46 090	80 462	75 374	371 717	393,2%
Volume acheté en gros	371 726	393 948	370 097	371 738	123 587	-66,8%
Volume vendu en gros	47 831	58 097	66 093	26 102	29 429	12,7%
Volume consommé autorisé	318 533	344 952	287 141	396 297	361 048	-8,9%
Rendement IDM (%)	82,92	91,59	78,4	94,47	78,84	-16,6%

Rendement IDM (%)



\*On entend principalement par « volume consommateurs sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie.

Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, celles des fontaines publiques, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volume de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation.

Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour cet exercice, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	M3 sur la période de relève	M3 sur 365 jours
Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	510	507
Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	3 078	3 061



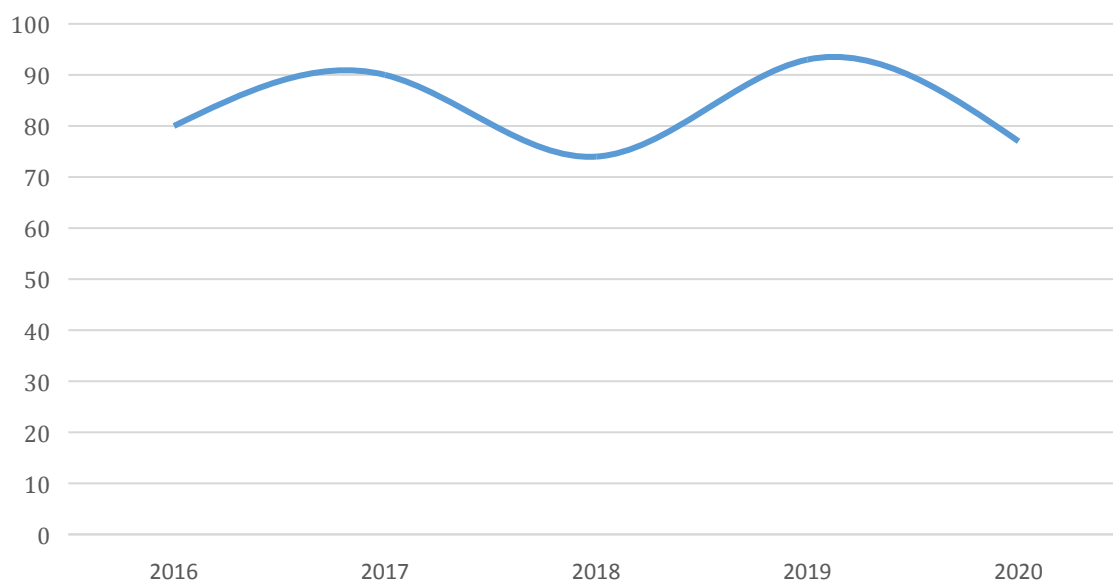


## Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{V_{\text{Volume mis en distribution}}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	70 124	46 090	80 462	75 374	371 717	393,2%
Volume acheté en gros	371 726	393 948	370 097	371 738	123 587	-66,8%
Volume vendu en gros	47 831	58 097	66 093	26 102	29 429	12,7%
Volume mis en distribution	394 018	381 941	384 466	421 010	465 875	10,7%
Volume consommé	315 681	342 053	285 328	392 891	357 480	-9%
Rendement primaire (%)	80,12	89,56	74,21	93,32	76,73	-17,8%

Rendement primaire (%)



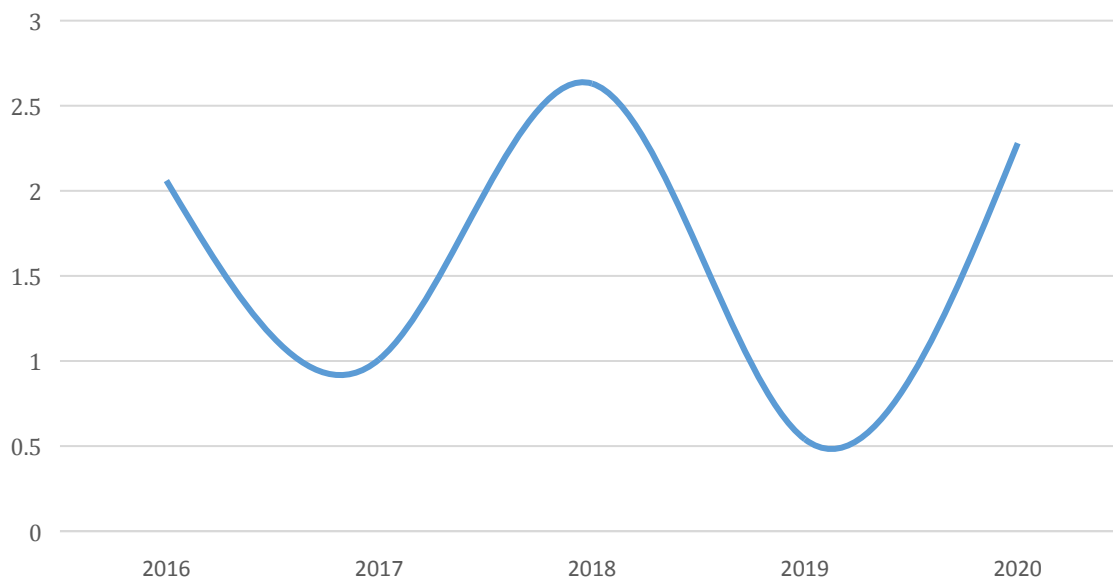


## Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	70 124	46 090	80 462	75 374	371 717	393,2%
Volume acheté en gros	371 726	393 948	370 097	371 738	123 587	-66,8%
Volume vendu en gros	47 831	58 097	66 093	26 102	29 429	12,7%
Volume mis en distribution	394 018	381 941	384 466	421 010	465 875	10,7%
Volume consommé autorisé	318 533	344 952	287 141	396 297	361 048	-8,9%
Linéaire du réseau	100	100	102	126	126	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	2,06	1,01	2,63	0,54	2,28	324%

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)



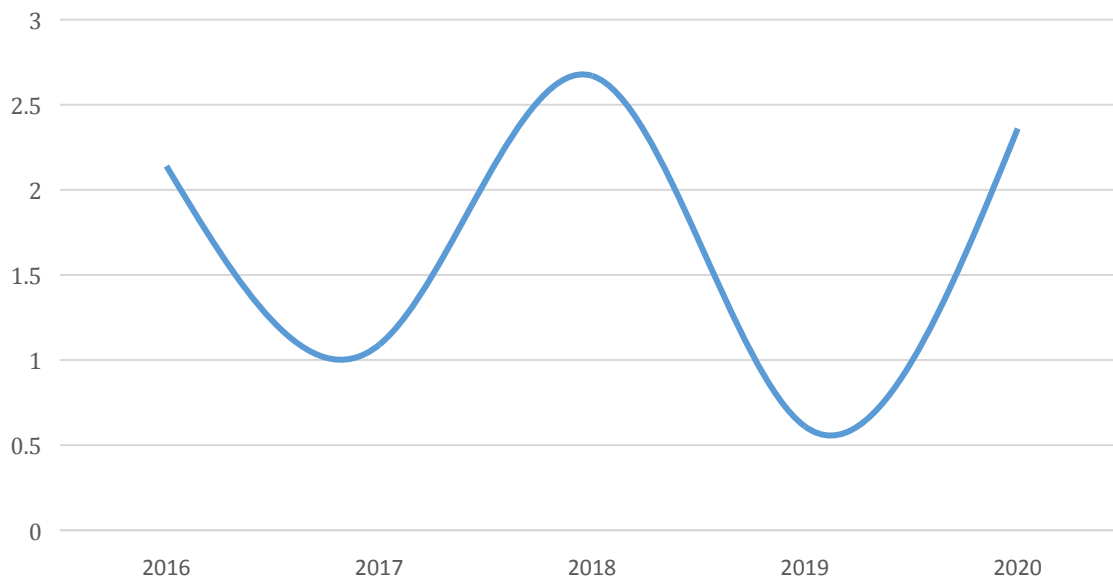


## **Indice Linéaire de volume non compté**

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	70 124	46 090	80 462	75 374	371 717	393,2%
Volume acheté en gros	371 726	393 948	370 097	371 738	123 587	-66,8%
Volume vendu en gros	47 831	58 097	66 093	26 102	29 429	12,7%
Volume mis en distribution	394 018	381 941	384 466	421 010	465 875	10,7%
Volume consommé	315 681	342 053	285 328	392 891	357 480	-9%
Linéaire du réseau	100	100	102	126	126	0%
Indice linéaire de volume non compté	2,14	1,09	2,67	0,61	2,36	285,5%

Indice linéaire de volume non compté (m<sup>3</sup>/km/jour)



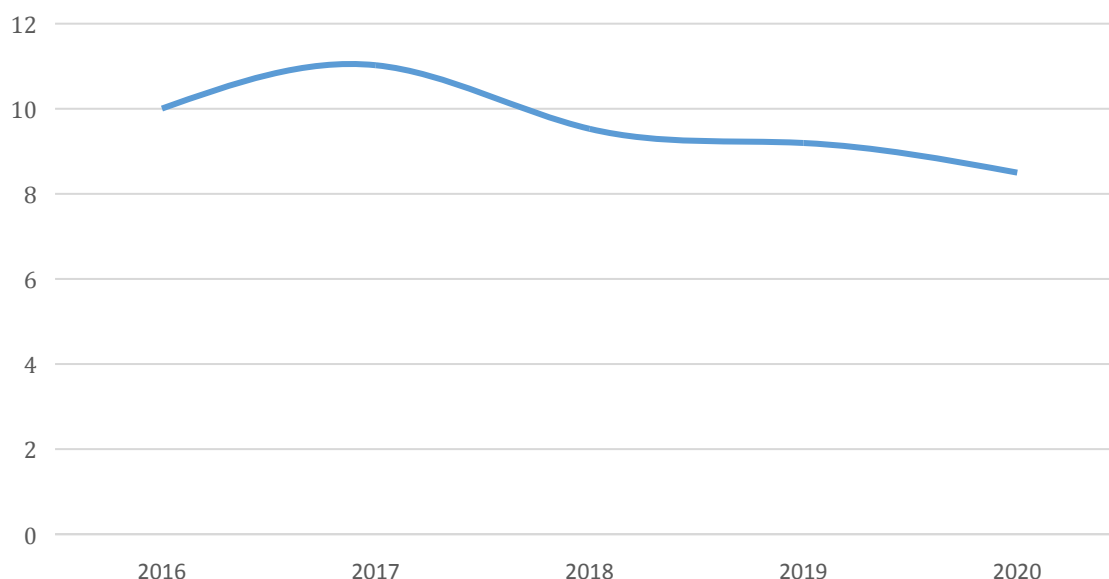


## Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	70 124	46 090	80 462	75 374	371 717	393,2%
Volume acheté en gros	371 726	393 948	370 097	371 738	123 587	-66,8%
Volume vendu en gros	47 831	58 097	66 093	26 102	29 429	12,7%
Volume mis en distribution	394 018	381 941	384 466	421 010	465 875	10,7%
Volume consommé autorisé	318 533	344 952	287 141	396 297	361 048	-8,9%
Linéaire du réseau	100	100	102	126	126	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	10	11,02	9,53	9,2	8,5	-7,6%

Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)

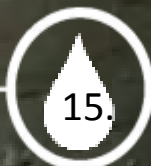


## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2016	2017	2018	2019	2020
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	2 446	2 484	3 301	3 173	3 125
Comptages Center Parc	2 613	3 381	3 475	5 131	4 743
Déferrisation de Bouconville Vauclair	71 840	82 554	83 698	73 542	81 598
Production de Athies sous Laon	0	0	0	0	92 960
Production de Lor	0	0	0	0	13 491
Reprise et bâche de Moulins	6 439	4 594	5 197	8 442	6 411
Reprise et chloration de Jumigny	631	3 492	4 232	3 811	4 698
Réservoir de Monthenault 1800 m3	9 931	12 477	12 660	7 074	5 325
<b>Total</b>	<b>93 900</b>	<b>108 982</b>	<b>112 563</b>	<b>101 173</b>	<b>212 351</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie





15.

## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*





## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	1	0
Physico-chimique	1	2
Nombre total d'échantillons	1	2

Une partie du syndicat est alimenté par Athies sous Laon. L'eau provient d'un forage (nappe des sables du Thanétien et de la craie) situé sur cette commune et doté des périmètres de protection réglementaire en date du 01 octobre 1992. Les communes du syndicat alimentées par ce captage sont : Cerny en Laonnois, Chermizy-Ailles, Monthenault, Moulins, Moussy-Verneuil, Neuville sur Ailette, Vendresse-Beaulne et Chamouille (Center Parc).

Pour l'autre partie du syndicat, l'eau provient du mélange d'un forage situé sur la commune de Bouconville-Vauclair et du forage situé sur la commune d'Athies sous Laon. Les communes du syndicat alimentées par ce mélange sont : Arrancy, Aubigny en Laonnois, Bouconville-Vauclair, Craonne, Craonnelle, Cuissy et Geny, Jumigny, Oulches la Vallée Foulon, Pargnan, Ployard et Vaurseine, Sainte-Croix et Vassognes.

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	2	2	100	1	1	100
Physico-chimique	2	2	100	8	8	100
Nombre total d'échantillons	2	2	100	8	8	100

## L'EAU DISTRIBUÉE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	29	29	100	2	2	100
Physico-chimique	29	28	96	2	2	100
Nombre total d'échantillons	29	28	96	2	2	100





## Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Plomb	ARS	03/07/20	Réseau communal de Athies-sous-Laon - 0234000101	µg/l	10	16	Secteur centre

## SYNTHÈSE

### Unité de distribution Lor :

*(communes de Lor et la Malmaison L'eau provient d'un forage situé sur la commune de Lor)*

L'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique en 2020.

La teneur en nitrate de l'eau mise en distribution est en moyenne de 29 mg/l. Cette valeur est inférieure à la limite réglementaire de 50 mg/l :

Pour les perchlorates, sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des recommandations soient prononcées :

- entre 4 et 15 µg/L de perchlorates : de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet
- au-delà de 15 µg/L : de ne pas consommer d'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes et de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois
- en dessous de 4µg/L, il n'y a pas de restriction d'usage

L'analyse effectuée en mars 2020 présente une teneur en perchlorate de 4,87 µg/l.

### Unité de distribution alimenté par Athies-sous-Laon :

*(communes d'Athies-sous-Laon, Cerny-en-Laonnois, Chermizy-Ailles, Monthenault, Moulins, Moussy-Verneuil, Neuville-sur-Ailette, Vendresse-Beaulne et Chamouille (Center Parc). L'eau provient d'un forage situé sur la commune d'Athies-sous-Laon.)*

L'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique en 2020, hormis un prélèvement à Athies-sous-Laon avec une teneur en plomb à 16 µg/l pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l. Cependant, cette teneur n'est représentative que pour le point de prélèvement et d'utilisation d'eau concernée et non pour l'ensemble du réseau de distribution.

La teneur en nitrate de l'eau mise en distribution est de 16,9 mg/l. Cette valeur est inférieure à la limite réglementaire de 50 mg/l :

On note l'absence d'atrazine et d'atrazine désisopropyl, par contre une concentration de 0,03 µg/l d'atrazine déséthyl a été relevé en août 2020 sur le réseau de Cerny-en-Laonnois.





L'ARS programme annuellement des campagnes de mesure car les canalisations en PVC posées avant 1980 sont susceptibles de dissoudre des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) lorsque le temps de séjour de l'eau est supérieur à 48 heures. L'analyse effectuée en juillet 2020 sur le réseau d'Athies-sous-Laon ne présente pas de teneur en chlorure de vinyle.

Pour les perchlorates, sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des recommandations soient prononcées :

- entre 4 et 15 µg/L de perchlorates : de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet
- au-delà de 15 µg/L : de ne pas consommer d'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes et de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois
- en dessous de 4 µg/L, il n'y a pas de restriction d'usage

L'analyse effectuée en février 2020 à Chermizy-Ailles ne présente pas de teneur en perchlorate.

#### **Unité de distribution réseau mélange :**

*(communes d'Arrancy, Aubigny en Laonnois, Bouconville-Vauclair, Craonne, Craonnelle, Cuissy et Geny, Jumigny, Oulches la Vallée Foulon, Pargnan, Ployard et Vaurseine, Sainte-Croix et Vassognes. L'eau provient du mélange du forage de Bouconville-Vauclair et du forage d'Athies-sous-Laon.)*

L'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique en 2020.

La teneur en nitrate de l'eau mise en distribution est en moyenne de 6 mg/l. Cette valeur est très inférieure à la limite réglementaire de 50 mg/l :

On note l'absence d'atrazine et d'atrazine désisopropyl, par contre une concentration de 0,02 µg/l d'atrazine déséthyl a été relevé en août 2020 sur le réseau de Bouconville-Vauclair.

L'ARS programme annuellement des campagnes de mesure car les canalisations en PVC posées avant 1980 sont susceptibles de dissoudre des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) lorsque le temps de séjour de l'eau est supérieur à 48 heures. Les deux analyses effectuées en août et novembre 2020 à Bouconville-Vauclair et à Sainte-Croix ne présentent pas de teneur en chlorure de vinyle.

Pour les perchlorates, sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des recommandations soient prononcées :

- entre 4 et 15 µg/L de perchlorates : de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet
- au-delà de 15 µg/L : de ne pas consommer d'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes et de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois
- en dessous de 4 µg/L, il n'y a pas de restriction d'usage

L'analyse effectuée en août 2020 à Craonne ne présente pas de teneur en perchlorate.





Fin 2007, le déferrisation physico-chimique a été renouvelée par un filtre éliminant le fer par voie biologique.

### **Général**

La limite de qualité pour le plomb était de 25 µg/L jusqu'au 25 décembre 2013. Maintenant elle est de 10 µg/L. Afin d'être conforme à l'arrêté du 11 janvier 2007, il convient de renouveler les branchements en plomb restants. Un planning prévisionnel des travaux doit être établi.

Des vols et des actes de vandalisme sont commis de plus en plus fréquemment sur les installations de distribution d'eau potable (capot de protection des puits, portes des stations d'eau potable, trappe d'accès au réservoir d'eau potable, etc...). Pour se protéger de ces méfaits, la solution consiste à refaire des accès aux ouvrages plus résistants ou à renforcer ceux existants et installer des systèmes d'alarme. SAUR est à la disposition de la collectivité pour effectuer les devis correspondants.



16.

**LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**  
*Garantir la performance de votre réseau*



## LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU CHEMIN DES DAMES	
Délégation de service public	
début contrat : 1 janvier 2020 fin contrat : 31 décembre 2029	

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2020	Commentaire
<b>Exploitation</b>			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	371 717	m <sup>3</sup>
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	123 587	m <sup>3</sup>
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	29 429	m <sup>3</sup>
VP.221	Volumes consommés sans comptage	3 568	m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	0	m <sup>3</sup>
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	390 477	m <sup>3</sup>
VP.234	Volume produit + Volume importé	495 304	m <sup>3</sup>
<b>Données clientèles</b>			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	357 480	m <sup>3</sup>
VP.056	Nombre d'abonnés total	2 184	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 728	
<b>Indicateurs de performance</b>			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	78,84%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,36	m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,28	m <sup>3</sup> /km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	8,5	m <sup>3</sup> /km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	108	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,26	Calcul

Tarification de l'eau potable			
<b>D102.0</b>	<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>	<b>2,07</b>	<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>
<b>Organismes publics</b>			
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)	-	€HTVA/m <sup>3</sup>
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	-	€HTVA/m <sup>3</sup>
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	-	€HTVA/m <sup>3</sup>
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	0	€HT
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	933 641	€HT
	<b>Montant total d'une facture 120m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>	<b>-</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés	-	€HT





Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
<b>P101.1</b>	<b>Conformité microbiologique de l'eau distribuée</b>	<b>100%</b>	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	31	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
<b>P102.1</b>	<b>Conformité physico-chimique de l'eau distribuée</b>	<b>96,8%</b>	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	31	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	1	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	-	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau			
Production propre du service			
<b>P108.3</b>	<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	0	Calcul
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau total	-	%
VP.062	Volume prélevé total	-	m <sup>3</sup> /an
VP.059	Volume produit total	371 717	m <sup>3</sup> /an
Achats d'eau			
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (pour les imports d'eau)	0	

Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
<b>P107.2</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>0,26</b>	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	125,873	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	1,65	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
<b>P103.2 B</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>	<b>108</b>	
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	





VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	93,25%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	91,98%	%
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	OUI	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	NON	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	

<b>Gestion financière</b>			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m <sup>3</sup>
<b>Données CCSPL</b>			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	5,04	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	98,53	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	11	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	1,37	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	3	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

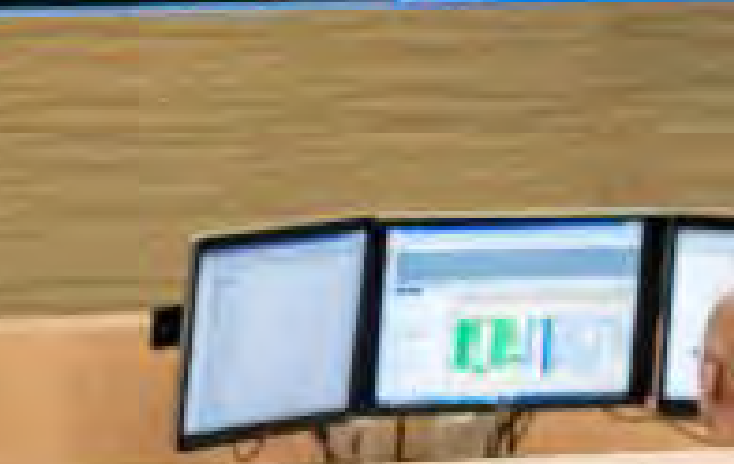






## DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.239	93,25%	14
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		117,375	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		125,873	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.241	91,98%	14
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		115,778	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		125,873	
<b>Total Partie B :</b>		<b>28</b>	
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
<b>Total Partie C :</b>		<b>65</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>108</b>	



17.



## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Aubigny-en-Laonnois	Bâche de Aubigny en Laonnois	Bâche de Aubigny	15/01/20
Bouconville-Vauclair	Bâche de La Boves	Bâche de Bove	13/01/20
Bouconville-Vauclair	Déferrisation de Bouconville Vauclair	Bâche eau traitée de Bouconville Vauclair	13/01/20
Cerny-en-Laonnois	Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Bâche de Cerny en Laonnois	05/02/20
Craonnelle	Bâche de Craonnelle	Bâche de Craonnelle	15/01/20
Jumigny	Reprise et chloration de Jumigny	Bâche reprise de Jumigny	14/01/20
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Réservoir de Monthenault - Cuve 1	23/07/20
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Réservoir de Monthenault - Cuve 2	02/06/20
Moulins	Reprise et bâche de Moulins	Bâche reprise de Moulins	07/02/20
Oulches-la-Vallée-Foulon	Bâche de Hurtebise	Bâche de Hurtebise	14/01/20
Paissy	Bâche La Tour de Paissy	Bâche de Paissy	22/06/20

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Athies-sous-Laon	19/02/20	55 Rue des Ecoles,02840,Athies-sous-Laon	1	1
Athies-sous-Laon	22/05/20	La Ferme du Pont,02840,Athies-sous-Laon	2000	0
Neuville-sur-Ailette	14/04/20	5 Rue du Lavoir,02860,Neuville-sur-Ailette	1	1

### Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Bouconville-Vauclair	1
Craonne	2
Moulins	5
Moussy-Verneuil	1
<b>Total</b>	<b>9</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Bouconville-Vauclair	Pvc	140	19/06/20	5 Chateau de la Bove,02860,Bouconville-Vauclair
Craonne	Pvc	110	10/07/20	12 Rue de l'Eglise,02160,Craonne
Craonne	Pvc	50	16/11/20	25 Route de Craonnelle,02160,Craonne
Moulins	Pvc	140	04/09/20	2 Rue du Moulin Caillet,02160,Moulins
Moulins	Pvc	140	14/09/20	2 Rue du Moulin Caillet,02160,Moulins
Moulins	-	-	23/09/20	2 Rue du Moulin Caillet,02160,Moulins
Moulins	Pvc	140	13/10/20	2 Rue du Moulin Caillet,02160,Moulins
Moulins	-	-	15/10/20	2 Rue du Moulin Caillet,02160,Moulins
Moussy-Verneuil	Pvc	140	01/07/20	13 Rue du Chemin des Dames,02160,Moussy-Verneuil

### Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Athies-sous-Laon	1
Oulches-la-Vallée-Foulon	1
<b>Total</b>	<b>2</b>





## Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Athies-sous-Laon	08/07/20	44 Route de Bruyères,02840,Athies-sous-Laon
Oulches-la-Vallée-Foulon	12/10/20	18 bis Grande Rue,02160,Oulches-la-Vallée-Foulon

## Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Arrancy	Entretien / Vérification de ventouses	1
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	8
Athies-sous-Laon	Manoeuvre de vannes	2
Aubigny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	4
Bouconville-Vauclair	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Bouconville-Vauclair	Entretien / Vérification de ventouses	3
Bouconville-Vauclair	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	4
Bouconville-Vauclair	Purge de réseau	1
Bruyères-et-Montbérault	Entretien / Vérification de ventouses	5
Cerny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	2
Cerny-en-Laonnois	Purge de réseau	1
Chamouille	Entretien / Vérification de ventouses	4
Chermizy-Ailles	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Chermizy-Ailles	Entretien / Vérification de ventouses	5
Chermizy-Ailles	Purge de réseau	1
Craonne	Entretien / Vérification de ventouses	4
Craonne	Purge de réseau	1
Craonnelle	Entretien / Vérification de ventouses	2
Craonnelle	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Craonnelle	Purge de réseau	1
Cuissy-et-Geny	Entretien / Vérification de ventouses	4
Cuissy-et-Geny	Purge de réseau	1
Jumigny	Entretien / Vérification de ventouses	2
Jumigny	Purge de réseau	1
Monthenault	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Monthenault	Entretien / Vérification de ventouses	2
Monthenault	Purge de réseau	1
Moulins	Entretien / Vérification de ventouses	1
Moulins	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Moulins	Manoeuvre de vannes	1
Moulins	Purge de réseau	1
Moussy-Verneuil	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Moussy-Verneuil	Entretien / Vérification de ventouses	5
Moussy-Verneuil	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Moussy-Verneuil	Purge de réseau	2
Neuville-sur-Ailette	Entretien / Vérification de ventouses	2
Neuville-sur-Ailette	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Neuville-sur-Ailette	Purge de réseau	1
Oulches-la-Vallée-Foulon	Entretien / Vérification de ventouses	2
Oulches-la-Vallée-Foulon	Purge de réseau	1
Paissy	Manoeuvre de vannes	1





Paissy	Purge de réseau	1
Pargnan	Entretien / Vérification de ventouses	3
Pargnan	Purge de réseau	1
Ployart-et-Vaurseine	Entretien / Vérification de ventouses	2
Pontavert	Entretien / Vérification de ventouses	1
Sainte-Croix	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Sainte-Croix	Entretien / Vérification de ventouses	2
Vassogne	Entretien / Vérification de ventouses	2
Vassogne	Purge de réseau	1
Vendresse-Beaulne	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	18
Vendresse-Beaulne	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Vendresse-Beaulne	Purge de réseau	1
<b>Total</b>		<b>124</b>

### Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Arrancy	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	3 Grande Rue,02860,Arrancy
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	16/03/20	0, D977,02840,Athies-sous-Laon,FRANCE
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	16/03/20	La Ferme du Pont,02840,Athies-sous-Laon
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	16/03/20	66 Route de Liesse,02840,Athies-sous-Laon
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	16/03/20	64 Rue du Château d'Eau,02840,Athies-sous-Laon
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	16/03/20	41 Route de Bruyères,02840,Athies-sous-Laon
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	16/03/20	41 Route de Bruyères,02840,Athies-sous-Laon
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	16/03/20	1 Chemin des Wagneaux,02840,Athies-sous-Laon
Athies-sous-Laon	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	0, D516,02840,Athies-sous-Laon,FRANCE
Athies-sous-Laon	Manoeuvre de vannes	18/09/20	8 Place du 11 Novembre,02840,Athies-sous-Laon
Athies-sous-Laon	Manoeuvre de vannes	18/11/20	02028RE00002,Réseau communal de Athies-sous-Laon - 0234000101
Aubigny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	13/02/20	11 Rue d'En Haut,02820,Aubigny-en-Laonnois
Aubigny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	13/02/20	2 Rue d'En Bas,02820,Aubigny-en-Laonnois
Aubigny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	13/02/20	7 Rue des Visins,02820,Aubigny-en-Laonnois
Aubigny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	13/02/20	22 La Grande Pièce,02820,Aubigny-en-Laonnois
Bouconville-Vauclair	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	70 La Cendriere,02860,Bouconville-Vauclair
Bouconville-Vauclair	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	Bouconville-Vauclair,02860,Bouconville-Vauclair
Bouconville-Vauclair	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	30/04/20	02102RE00002,Réseau communal de Bouconville-Vauclair - 0234000101
Bouconville-Vauclair	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	25/06/20	02102RE00002,Réseau communal de Bouconville-Vauclair - 0234000101
Bouconville-Vauclair	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	26/06/20	02102RE00002,Réseau communal de Bouconville-Vauclair - 0234000101
Bouconville-Vauclair	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	08/07/20	70 La Cendriere,02860,Bouconville-Vauclair
Bouconville-Vauclair	Entretien / Vérification de ventouses	16/07/20	1 Hurtebise,02860,Bouconville-Vauclair





Bouconville-Vauclair	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/10/20	02102RE00002,Réseau communal de Bouconville-Vauclair - 0234000101
Bouconville-Vauclair	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	24/11/20	1 Rue de la Bove,02860,Bouconville-Vauclair
Bouconville-Vauclair	Purge de réseau	24/12/20	70 La Cendriere,02860,Bouconville-Vauclair
Bruyères-et-Montbérault	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	0, D516,02860,Bruyères-et-Montbérault,FRANCE
Bruyères-et-Montbérault	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	1 f Rue du Tour de Ville,02860,Bruyères-et-Montbérault
Bruyères-et-Montbérault	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	53 Rue de la Fontaine Minérale,02860,Bruyères-et-Montbérault
Bruyères-et-Montbérault	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	47 Rue de la Fontaine Minérale,02860,Bruyères-et-Montbérault
Bruyères-et-Montbérault	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	5 Hameau de Montberault,02860,Bruyères-et-Montbérault
Cerny-en-Laonnois	Purge de réseau	21/02/20	02150RE00002,Réseau communal de Cerny-en-Laonnois - 0234000101
Cerny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	7 Grande Rue,02860,Cerny-en-Laonnois
Cerny-en-Laonnois	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	3 Le Chemin de Chivy,02860,Cerny-en-Laonnois
Chamouille	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	0, D967,02860,Chamouille,FRANCE
Chamouille	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	Chamouille,02860,Chamouille
Chamouille	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	Chamouille,02860,Chamouille
Chamouille	Entretien / Vérification de ventouses	09/07/20	0, D19,02860,Chamouille,FRANCE
Chermizy-Ailles	Entretien / Vérification de ventouses	14/02/20	10 Rue de Pinon,02860,Chermizy-Ailles
Chermizy-Ailles	Entretien / Vérification de ventouses	14/02/20	8 Rue de Pinon,02860,Chermizy-Ailles
Chermizy-Ailles	Entretien / Vérification de ventouses	14/02/20	13 Rue de Pinon,02860,Chermizy-Ailles
Chermizy-Ailles	Entretien / Vérification de ventouses	14/02/20	28 Rue de Pinon,02860,Chermizy-Ailles
Chermizy-Ailles	Entretien / Vérification de ventouses	14/02/20	0,R DE LA BOVE,02860,Chermizy-Ailles,FRANCE
Chermizy-Ailles	Purge de réseau	05/03/20	02178RE00002,Réseau communal de Chermizy-Ailles - 0234000101
Chermizy-Ailles	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	09/06/20	15 Rue de Pinon,02860,Chermizy-Ailles
Craonne	Purge de réseau	29/01/20	02234RE00002,Réseau communal de Craonne - 0234000101
Craonne	Entretien / Vérification de ventouses	07/02/20	Craonne,02160,Craonne
Craonne	Entretien / Vérification de ventouses	07/02/20	14 bis Route de Craonnelle,02160,Craonne
Craonne	Entretien / Vérification de ventouses	07/02/20	1 Route de Craonnelle,02160,Craonne
Craonne	Entretien / Vérification de ventouses	07/02/20	3 Ferme de la Renaissance,02160,Craonne
Craonnelle	Purge de réseau	09/01/20	02235RE00002,Réseau communal de Craonnelle - 0234000101
Craonnelle	Entretien / Vérification de ventouses	07/02/20	7 Grande Rue,02160,Craonnelle
Craonnelle	Entretien / Vérification de ventouses	07/02/20	1 bis Grande Rue,02160,Craonnelle
Craonnelle	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/09/20	57 La Grosse Montagne,02160,Craonnelle
Craonnelle	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/10/20	57 La Grosse Montagne,02160,Craonnelle
Cuissy-et-Geny	Purge de réseau	11/02/20	02252RE00003,Réseau communal de Cuissy-et-Geny - 0234000101
Cuissy-et-Geny	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	2 Rue des Micherons,02160,Cuissy-et-Geny
Cuissy-et-Geny	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	4 Rue du Cauroy,02160,Cuissy-et-Geny
Cuissy-et-Geny	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	4 Rue du Cauroy,02160,Cuissy-et-Geny
Cuissy-et-Geny	Entretien / Vérification de ventouses	10/06/20	16 Rue Grande Fontaine,02160,Cuissy-et-Geny





Jumigny	Purge de réseau	10/02/20	02396RE00002,Réseau communal de Jumigny - 0234000101
Jumigny	Entretien / Vérification de ventouses	14/02/20	31 Cuissy-nord,02160,Cuissy-et-Geny
Jumigny	Entretien / Vérification de ventouses	14/02/20	1 Rue du Chemin des Dames,02160,Jumigny
Monthenault	Purge de réseau	06/03/20	02508RE00002,Réseau communal de Monthenault - 0234000101
Monthenault	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	0, D967,02860,Monthenault,FRANCE
Monthenault	Entretien / Vérification de ventouses	17/03/20	2 Rue du Lac,02860,Monthenault
Monthenault	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	12/06/20	02508RE00002,Réseau communal de Monthenault - 0234000101
Moulins	Purge de réseau	12/02/20	02530RE00002,Réseau communal de Moulins - 0234000101
Moulins	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	10 Rue de la Taconne,02160,Moulins
Moulins	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	30/07/20	2 Rue du Moulin Mitan,02160,Moulins
Moulins	Manoeuvre de vannes	16/10/20	02530RE00002,Réseau communal de Moulins - 0234000101
Moussy-Verneuil	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/01/20	10 Rue du Marechal Leclerc,02160,Moussy-Verneuil
Moussy-Verneuil	Purge de réseau	21/01/20	4 Rue de Courtonne,02160,Moussy-Verneuil
Moussy-Verneuil	Purge de réseau	14/02/20	02531RE00003,Réseau communal de Moussy-Verneuil - 0234000101
Moussy-Verneuil	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	26/02/20	02531RE00003,Réseau communal de Moussy-Verneuil - 0234000101
Moussy-Verneuil	Entretien / Vérification de ventouses	25/03/20	1 Ferme de Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Moussy-Verneuil	Entretien / Vérification de ventouses	25/03/20	17 Rue du Chemin des Dames,02160,Moussy-Verneuil
Moussy-Verneuil	Entretien / Vérification de ventouses	25/03/20	7 Rue Helgouach,02160,Moussy-Verneuil
Moussy-Verneuil	Entretien / Vérification de ventouses	25/03/20	1 Ferme de Verneuil,02160,Moussy-Verneuil
Moussy-Verneuil	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	12/08/20	17 Rue du Chemin des Dames,02160,Moussy-Verneuil
Moussy-Verneuil	Entretien / Vérification de ventouses	27/11/20	4 Rue de Courtonne,02160,Moussy-Verneuil
Neuville-sur-Ailette	Purge de réseau	21/02/20	02550RE00002,Réseau communal de Neuville-sur-Ailette - 0234000101
Neuville-sur-Ailette	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	0, D19,02860,Neuville-sur-Ailette,FRANCE
Neuville-sur-Ailette	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	1 t Rue de la Vallée,02860,Neuville-sur-Ailette
Neuville-sur-Ailette	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/09/20	40 Chemin de Laon,02860,Neuville-sur-Ailette
Oulches-la-Vallée-Foulon	Purge de réseau	30/01/20	3 Route Vallee Foulon,02160,Oulches-la-Vallée-Foulon
Oulches-la-Vallée-Foulon	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	12 Grande Rue,02160,Oulches-la-Vallée-Foulon
Oulches-la-Vallée-Foulon	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	2 Grotte du Dragon,02160,Oulches-la-Vallée-Foulon
Paissy	Manoeuvre de vannes	14/09/20	02582RE00002,Réseau communal de Paissy - 0234000101
Paissy	Purge de réseau	14/09/20	02582RE00002,Réseau communal de Paissy - 0234000101
Pargnan	Purge de réseau	11/02/20	02588RE00003,Réseau communal de Pargnan - 0234000101
Pargnan	Entretien / Vérification de ventouses	21/07/20	46 La Barriere,02160,Pargnan
Pargnan	Entretien / Vérification de ventouses	21/07/20	5 Rue Principale,02160,Pargnan
Pargnan	Entretien / Vérification de ventouses	21/07/20	27 Rue Principale,02160,Pargnan





Ployart-et-Vaurseine	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	1 Rue du Comte de Bertoult,02860,Ployart-et-Vaurseine
Ployart-et-Vaurseine	Entretien / Vérification de ventouses	18/03/20	11 Rue du Comte de Bertoult,02860,Ployart-et-Vaurseine
Pontavert	Entretien / Vérification de ventouses	07/02/20	0, D19,02160,Pontavert,FRANCE
Sainte-Croix	Entretien / Vérification de ventouses	13/02/20	3 Rue Basse,02820,Sainte-Croix
Sainte-Croix	Entretien / Vérification de ventouses	13/02/20	29 Rue Haute,02820,Sainte-Croix
Sainte-Croix	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	30/07/20	29 Rue Haute,02820,Sainte-Croix
Vassogne	Purge de réseau	03/02/20	02764RE00002,Réseau communal de Vassogne - 0234000101
Vassogne	Entretien / Vérification de ventouses	22/07/20	0, D89,02160,Vassogne,FRANCE
Vassogne	Entretien / Vérification de ventouses	27/11/20	1 Route Vallee Foulon,02160,Oulches-la-Vallée-Foulon
Vendresse-Beaulne	Purge de réseau	13/02/20	02778RE00002,Réseau communal de Vendresse-Beaulne - 0234000101
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	19/03/20	0, LE CHEMIN DE CHIVY,02160,Vendresse-Beaulne,FRANCE
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	23/03/20	0, Inconnu,02160,Vendresse-Beaulne,FRANCE
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	23/03/20	0, Inconnu,02160,Vendresse-Beaulne,FRANCE
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	23/03/20	Vendresse-Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	23/03/20	Vendresse-Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	23/03/20	0, Inconnu,02160,Vendresse-Beaulne,FRANCE
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	23/03/20	10 Rue de Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	23/03/20	10 Rue de Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	2 Le Village,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	3 Place de la Mairie,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	1 Place du Monument aux Morts,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	2 La Malbatie,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	8 Place de la Mairie,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	8 Place de la Mairie,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	2 Hameau de Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	1 Hameau de Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	24/03/20	1 Ferme de Beaulne,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien / Vérification de ventouses	25/03/20	1 Troyon,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	29/07/20	5 Rue du Village Blessé,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	12/08/20	5 Rue du Village Blessé,02160,Vendresse-Beaulne
Vendresse-Beaulne	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/09/20	2 La Malbatie,02160,Vendresse-Beaulne







## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Athies-sous-Laon	11	0	11
Bouconville-Vauclair	5	0	5
Cerny-en-Laonnois	1	0	1
Craonnelle	2	0	2
Lor	6	0	6
Monthenault	3	0	3
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Production de Athies sous Laon	09/01/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Production de Athies sous Laon	10/01/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Production de Athies sous Laon	14/01/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Production de Athies sous Laon	30/01/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	03/04/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Production de Athies sous Laon	06/04/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	03/06/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Automate	09/06/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Ballon anti-bélier	17/07/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	26/10/20	Curatif
Athies-sous-Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Télétransmission n°2	29/12/20	Curatif
Bouconville-Vauclair	Déferriation de Bouconville Vauclair	Télésurveillance reprise	09/06/20	Curatif
Bouconville-Vauclair	Déferriation de Bouconville Vauclair	Alarme anti-intrusion n°1	01/07/20	Curatif
Bouconville-Vauclair	Déferriation de Bouconville Vauclair	Canalisation reprise	30/07/20	Curatif
Bouconville-Vauclair	Déferriation de Bouconville Vauclair	Pompe de reprise n°2	15/09/20	Curatif
Bouconville-Vauclair	Déferriation de Bouconville Vauclair	Déferriation de Bouconville Vauclair	29/12/20	Curatif
Cerny-en-Laonnois	Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Débitmètre chlore	16/01/20	Curatif
Craonnelle	Bâche de Craonnelle	Bâche de Craonnelle	01/07/20	Curatif
Craonnelle	Bâche de Craonnelle	Télésurveillance	06/08/20	Curatif
Lor	Production de Lor	Production de Lor	21/04/20	Curatif
Lor	Production de Lor	Production de Lor	22/04/20	Curatif
Lor	Production de Lor	Production de Lor	08/05/20	Curatif
Lor	Production de Lor	Télétransmission	03/06/20	Curatif
Lor	Production de Lor	Télétransmission	01/07/20	Curatif
Lor	Production de Lor	Télétransmission	07/07/20	Curatif
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Télésurveillance	21/02/20	Curatif
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Télésurveillance	18/03/20	Curatif
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Réservoir de Monthenault 1800 m3	12/06/20	Curatif





### **Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques**

Commune	Installation	Equipement	Date
Athies-sous-Laon	Production de Athies sous Laon	Production de Athies sous Laon	12/06/20
Athies-sous-Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	12/06/20
Bouconville-Vauclair	Déferrisation de Bouconville Vauclair	Déferrisation de Bouconville Vauclair	10/06/20
Bouconville-Vauclair	Vannes motorisées de Hurtebise et Bove	Vannes motorisées de Hurtebise et Bove	10/06/20
Chamouille	Comptages Center Parc	Comptages Center Parc	12/06/20
Jumigny	Reprise et chloration de Jumigny	Reprise et chloration de Jumigny	09/06/20
Lor	Production de Lor	Production de Lor	12/06/20
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Réservoir de Monthenault 1800 m3	09/06/20
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Suppression vers Monthenault	09/06/20
Moulins	Reprise et bache de Moulins	Reprise et bache de Moulins	09/06/20

### **Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique**

Commune	Installation	Equipement	Date
Monthenault	Réservoir de Monthenault 1800 m3	Porte entrée suppression	09/06/20





## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégué à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Comptage VExxx AExxx à Athiers sous Laon	Débitmètre AE001 Athies Sous Laon	Renouvellement complet du matériel			1 160								
Comptage VExxx AExxx à Athiers sous Laon	Débitmètre VE022 Athies sous Laon	Renouvellement complet du matériel	1 160										
Comptage VExxx AExxx à Athiers sous Laon	Débitmètre VE022 Athies sous Laon	Renouvellement complet du matériel										1 160	
Comptage VExxx AExxx à Athiers sous Laon	Cello	Renouvellement complet du matériel	760										
Comptage VExxx AExxx à Athiers sous Laon	Cello	Renouvellement complet du matériel										760	
Production de Athies sous Laon	Chloromètre n°1	Renouvellement complet du matériel				1 010							
Production de Athies sous Laon	Chloromètre n°2	Renouvellement complet du matériel				1 010							
Production de Athies sous Laon	Inverseur bouteilles chlore	Renouvellement complet du matériel				830							
Production de Athies sous Laon	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel	4 120										
Production de Athies sous Laon	Sonde de niveau forage	Renouvellement complet du matériel									840		





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Production de Athies sous Laon	Vacuostat chlore	Renouvellement complet du matériel				640							
Production de Athies sous Laon	Débitmètre chlore	Renouvellement complet du matériel				590							
Production de Athies sous Laon	Compteur agence Athies sous Laon	Renouvellement complet du matériel	1 560										2020
Production de Athies sous Laon	Compteur agence Athies sous Laon	Renouvellement complet du matériel										1 560	
Production de Athies sous Laon	Automate	Renouvellement complet du matériel		6 570									
Production de Athies sous Laon	Pompe exhaure n°1	Renouvellement complet du matériel							5 840				
Production de Athies sous Laon	Pompe exhaure n°2	Renouvellement complet du matériel							5 840				
Production de Athies sous Laon	Vanne 3 voies	Renouvellement complet du matériel				1 190							
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel								11 330			
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Sonde niveau cuve	Renouvellement complet du matériel									460		
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Pressostats pompes (2)	Renouvellement complet du matériel				700							
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Débitmètre enterré distribution	Renouvellement complet du matériel					1 520						
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Débitmètre distribution vers Center Parc	Renouvellement complet du matériel	1 970										
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Afficheur niveau cuve	Renouvellement complet du matériel					1 290						





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Afficheur débit distribution vers Center Parc	Renouvellement complet du matériel	700										
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel	730										
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Baie informatique	Renouvellement complet du matériel		5 880									
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Télétransmission n°1	Renouvellement complet du matériel			2 380								
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Télétransmission n°2	Renouvellement complet du matériel			2 380								
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Variateur pompe reprise n°1	Renouvellement complet du matériel					2 640						
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Variateur pompe reprise n°2	Renouvellement complet du matériel					2 640						
Réservoir et reprise d'Athies sous Laon	Pompe reprise n°1	Renouvellement complet du matériel										15 370	
Bâche de Aubigny en Laonnois	Robinet flotteur	Renouvellement complet du matériel			1 120								
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Compresseur d'oxydation n°1	Renouvellement complet du matériel									760		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Surpresseur air de lavage	Renouvellement complet du matériel		6 190									
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel		3 440									
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel		3 440									
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Débitmètre de la Bove	Renouvellement complet du matériel			980								





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Débitmètre distribution Neuville	Renouvellement complet du matériel			980								
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Compteur agence PT011 de Bouconville Vauclair	Renouvellement complet du matériel	790										
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Compteur agence PT011 de Bouconville Vauclair	Renouvellement complet du matériel										790	2020
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Déshumidificateur	Renouvellement complet du matériel		1 160									
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Déshumidificateur reprise	Renouvellement complet du matériel					1 820						
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Alarme anti-intrusion n°2	Renouvellement complet du matériel	750										
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Alarme anti-intrusion n°1	Renouvellement complet du matériel	750										
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Télésurveillance reprise	Renouvellement complet du matériel	2 490										
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Armoire de commande chambre de vannes Hurtebise et Bove	Renouvellement complet du matériel				5 860							
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Armoire de commande reprise	Renouvellement complet du matériel				9 890							
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Armoire de commande pompage	Renouvellement complet du matériel				12 760							
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Câbles électriques liaison comptage	Renouvellement complet du matériel				1 000							
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Disjoncteur général	Renouvellement complet du matériel				1 120							
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Disjoncteur pompage	Renouvellement complet du matériel				380							





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Pompe de reprise n°1	Renouvellement complet du matériel			5 360								
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Pompe de reprise n°2	Renouvellement complet du matériel			5 360								
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Pompe de reprise n°2	Renouvellement complet du matériel									3 040		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Vanne sortie filtre n°2	Renouvellement complet du matériel									560		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Vanne pompe lavage	Renouvellement complet du matériel									560		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Vanne vidange	Renouvellement complet du matériel									560		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Vanne distribution retour lavage	Renouvellement complet du matériel									560		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Vanne distribution	Renouvellement complet du matériel									850		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Vanne vidange	Renouvellement complet du matériel									860		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Vanne motorisée bache eau traitée	Renouvellement complet du matériel					980						
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Clapet pompe n°2	Renouvellement complet du matériel									560		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Clapet pompe n°1	Renouvellement complet du matériel									780		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Clapet pompe n°2	Renouvellement complet du matériel									780		
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Clapet pompe n°1	Renouvellement complet du matériel									560		





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Clapet pompe lavage	Renouvellement complet du matériel									780		
Bâche de La Boves	Echelle chambre de vannes	Renouvellement complet du matériel					1 990						
Bâche de La Boves	Echelle accès dome	Renouvellement complet du matériel					2 350						
Bâche de La Boves	Trappe accès	Renouvellement complet du matériel					2 760						
Bâche de La Boves	Debitmetre vers Arrancy	Renouvellement complet du matériel		1 680									
Bâche de La Boves	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				1 820							
Bâche de La Boves	Vanne by-pass refoulement distribution	Renouvellement complet du matériel									430		
Bâche de La Boves	Vanne distribution (proximité clapet)	Renouvellement complet du matériel									560		
Bâche de La Boves	Vanne refoulement (proximité clapet)	Renouvellement complet du matériel									560		
Bâche de La Boves	Vanne refoulement	Renouvellement complet du matériel									560		
Bâche de La Boves	Vanne distribution	Renouvellement complet du matériel									560		
Bâche de La Boves	Vanne vidange	Renouvellement complet du matériel									340		
Bâche de La Boves	Clapet	Renouvellement complet du matériel									780		
Bâche de La Boves	Crépine	Renouvellement complet du matériel									650		







Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Vannes motorisées de Hurtebise et Bove	Ventouse vers réservoir Hurtebise	Renouvellement complet du matériel							1 350				
Comptage VE018 à Bruyères et Montberault	Compteur VE018 à Bruyères et Montberault	Renouvellement complet du matériel										580	
Comptage VE018 à Bruyères et Montberault	Compteur VE018 à Bruyères et Montberault	Renouvellement complet du matériel	580										
Comptage VE018 à Bruyères et Montberault	Télétransmission VE018 à Bruyères et Montberault	Renouvellement complet du matériel										760	
Comptage VE018 à Bruyères et Montberault	Télétransmission VE018 à Bruyères et Montberault	Renouvellement complet du matériel	760										
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel	1 010										
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Pompe doseuse chlore	Renouvellement complet du matériel							560				
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel										2 740	
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel		3 600									
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Débitmètre sortie bâche	Renouvellement complet du matériel			1 160								2020
Bâche et chloration et	Débitmètre entrée	Renouvellement complet du			1 160								2020





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
supression de Cerny en Laonnois	bâche	matériel											
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Débitmètre chlore	Renouvellement complet du matériel	1 050										
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Compteur d'eau sortie surpression	Renouvellement complet du matériel									580		
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Alarme anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel	560										
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 490										
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Pompe de surpression n°2	Renouvellement complet du matériel							2 090				
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Pompe de surpression n°1	Renouvellement complet du matériel							2 090				
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Réducteur de pression	Renouvellement complet du matériel							600				
Comptages Center Parc	Débitmètre GC010 by pass	Renouvellement complet du matériel		1 290									
Comptages Center Parc	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 490										
Bâche de Craonnelle	Echelle à crinoline 2	Renouvellement complet du								1 180			





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
		matériel											
Bâche de Craonnelle	Garde-corps	Renouvellement complet du matériel								600			
Bâche de Craonnelle	Echelle à crinoline 1	Renouvellement complet du matériel								1 180			
Bâche de Craonnelle	Porte entrée bâche	Renouvellement complet du matériel								1 760			
Bâche de Craonnelle	Trappe accès dôme	Renouvellement complet du matériel								1 750			
Bâche de Craonnelle	Debitmetre vers Oulches	Renouvellement complet du matériel		1 680									
Bâche de Craonnelle	Debitmetre vers Craonnelle	Renouvellement complet du matériel		1 680									
Bâche de Craonnelle	Alarme anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel	560										
Bâche de Craonnelle	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	1 680										
Bâche de Craonnelle	Robinet flotteur	Renouvellement complet du matériel			1 250								
Bâche de Craonnelle	Crépine	Renouvellement complet du matériel		730									
Reprise et chloration de Jumigny	Compteur de distribution	Renouvellement complet du matériel			950								
Reprise et chloration de Jumigny	Anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel	730										
Reprise et chloration de Jumigny	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	2 490										
Reprise et chloration de	Armoire de	Renouvellement complet du					5 040						





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Jumigny	commande	matériel											
Reprise et chloration de Jumigny	Transformateur poteau (tarif vert)	Renouvellement complet du matériel					9 920						
Production de Lor	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel									1 010		
Production de Lor	Vacuostat chlore	Renouvellement complet du matériel					640						
Production de Lor	Débitmètre chlore	Renouvellement complet du matériel						590					
Production de Lor	Compteur agence PTxxx	Renouvellement complet du matériel			640								
Production de Lor	Compteur agence PTyyy	Renouvellement complet du matériel			1 560								
Production de Lor	Baie informatique	Renouvellement complet du matériel			5 880								
Production de Lor	Automate	Renouvellement complet du matériel									7 400		
Production de Lor	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				2 380							
Production de Lor	Pompe eau motrice chloration	Renouvellement complet du matériel									880		
Réservoir de Lor	Echelle accès cuves	Renouvellement complet du matériel						1 930					
Réservoir de Lor	Echelle extérieure	Renouvellement complet du matériel						7 650					
Réservoir de Lor	Sonde de niveau réservoir	Renouvellement complet du matériel					460						
Réservoir de	Capteur de pression	Renouvellement complet du	670										





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Lor	remplissage	matériel											
Réservoir de Lor	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				2 250							
Comptage VE021 à Martigny Courpierre	Compteur vente eau VE021 à Martigny Courpierre	Renouvellement complet du matériel	950										
Comptage VE021 à Martigny Courpierre	Compteur vente eau VE021 à Martigny Courpierre	Renouvellement complet du matériel										950	
Comptage VE021 à Martigny Courpierre	Télétransmission VE021 à Martigny Courpierre	Renouvellement complet du matériel										760	
Comptage VE021 à Martigny Courpierre	Télétransmission VE021 à Martigny Courpierre	Renouvellement complet du matériel	760										
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Chloromètre détendeur	Renouvellement complet du matériel							1 010				
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Inverseur chloration	Renouvellement complet du matériel							830				2020
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Inverseur électrique	Renouvellement complet du matériel			1 440								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel							6 160				
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Analyseur chlore	Renouvellement complet du matériel					3 600						
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Vacuostat n°2	Renouvellement complet du matériel							640				
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Vacuostat n°2	Renouvellement complet du matériel			640								
Réservoir de Monthenault	Vacuostat n°1	Renouvellement complet du			640								





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
1800 m3		matériel											
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Vacuostat n°1	Renouvellement complet du matériel							640				
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Débitmètre arrivée Athies	Renouvellement complet du matériel			1 290								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Débitmètre départ Athies	Renouvellement complet du matériel			1 070								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Débitmètre départ Cerny	Renouvellement complet du matériel			1 070								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Débitmètre départ	Renouvellement complet du matériel			1 070								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Débitmètre retour	Renouvellement complet du matériel			1 290								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Débitmètre arrivée	Renouvellement complet du matériel			1 290								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Anti-intrusion à clé	Renouvellement complet du matériel	630										
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 490								
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Coffret inversion chloration	Renouvellement complet du matériel			880								
Reprise et bache de Moulins	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel										3 440	
Reprise et bache de Moulins	Porte entrée reprise	Renouvellement complet du matériel									1 760		
Reprise et bache de Moulins	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel		640									
Reprise et bache de	Compteur distribution de	Renouvellement complet du							580				





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Moulins	Moulins	matériel											
Reprise et bâche de Moulins	Alarme anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel	730										
Reprise et bâche de Moulins	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 490										
Bâche de Neuville sur Ailette	Garde-corps	Renouvellement complet du matériel						1 340					
Bâche de Neuville sur Ailette	Clôture	Renouvellement complet du matériel						9 190					
Bâche de Neuville sur Ailette	Portail accès bâche	Renouvellement complet du matériel						2 260					
Bâche de Neuville sur Ailette	Porte entrée bâche	Renouvellement complet du matériel						1 760					
Bâche de Neuville sur Ailette	Trappe de visite	Renouvellement complet du matériel						1 500					
Bâche de Neuville sur Ailette	Debitmetre vers Chermizy	Renouvellement complet du matériel		1 680									
Bâche de Neuville sur Ailette	Debitmetre vers Neuville	Renouvellement complet du matériel		1 680									
Bâche de Neuville sur Ailette	Alarme anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel	560										
Bâche de Neuville sur Ailette	Clapet	Renouvellement complet du matériel						560					
Bâche de Neuville sur Ailette	Filtre	Renouvellement complet du matériel	530										
Bâche de Neuville sur Ailette	Hydrosavy	Renouvellement complet du matériel			1 950								
Bâche de	Clôture	Renouvellement complet du								7 440			





Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Hurtebise		matériel											
Bâche de Hurtebise	Echelle à crinoline	Renouvellement complet du matériel								1 600			
Bâche de Hurtebise	Echelle chambre de vannse	Renouvellement complet du matériel								700			
Bâche de Hurtebise	Portillon accès bâche	Renouvellement complet du matériel								1 010			
Bâche de Hurtebise	Trappes acces chambre de vannes	Renouvellement complet du matériel								1 500			
Bâche de Hurtebise	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel		640									
Bâche de Hurtebise	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel				2 110							
Bâche de Hurtebise	Vanne distribution Hurtebise	Renouvellement complet du matériel						560					
Bâche de Hurtebise	Vanne by-pass distribution Craonnelle - Hurtebise	Renouvellement complet du matériel						560					
Bâche de Hurtebise	Vanne refoulement	Renouvellement complet du matériel						560					
Bâche de Hurtebise	Vanne distribution Craonnelle	Renouvellement complet du matériel						560					
Bâche de Hurtebise	Vanne vidange	Renouvellement complet du matériel						340					
Bâche de Hurtebise	Clapet	Renouvellement complet du matériel						780					
Bâche de Hurtebise	Crépine distribution Hurtebise	Renouvellement complet du matériel						650					







Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Année de Réalisation
Bâche de Hurtebise	Crépine distribution Craonnelle	Renouvellement complet du matériel						650					
Bâche La Tour de Paissy	Echelle accès chambre à vannes	Renouvellement complet du matériel							930				
Bâche La Tour de Paissy	Tampon 2	Renouvellement complet du matériel							880				
Bâche La Tour de Paissy	Tampon 1	Renouvellement complet du matériel							880				
Comptage VE019 à Cheret	Compteur VE019 à Cheret	Renouvellement complet du matériel										790	
Comptage VE019 à Cheret	Compteur VE019 à Cheret	Renouvellement complet du matériel	790										
Comptage VE019 à Cheret	Télétransmission VE019 à Cheret	Renouvellement complet du matériel										760	
Comptage VE019 à Cheret	Télétransmission VE019 à Cheret	Renouvellement complet du matériel	760										
Comptage VE020 à Vorges	Compteur vente eau VE020 à Vorges	Renouvellement complet du matériel	290										
Comptage VE020 à Vorges	Compteur vente eau VE020 à Vorges	Renouvellement complet du matériel										290	
Comptage VE020 à Vorges	Télétransmission VE020 à Vorges	Renouvellement complet du matériel	760										
Comptage VE020 à Vorges	Télétransmission VE020 à Vorges	Renouvellement complet du matériel										760	

Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	36 517	36 517	36 517	36 517	36 517	36 517	36 517	36 517	36 517	36 517	<b>365 170</b>





Coefficients en Programme au : 31/12/2020		2020
<b>Coefficient de la dotation</b>		1,000000
<b>Coefficient de report de solde</b>		1,000000

Bilan financier en Programme au : 31/12/2020		2020	Total (€)
<b>Dotation actualisée (€)</b>		36 517	<b>36 517</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>		0	
Programmé au contrat	TOTAL	5 500	<b>5 500</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>		<b>5 500</b>	<b>5 500</b>
<b>Solde(€)</b>		<b>31 017</b>	

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Production de Athies sous Laon	Compteur agence Athies sous Laon	Renouvellement complet du matériel	25/03/2020	1 560
Déferrisation de Bouconville Vauclair	Compteur agence PT011 de Bouconville Vauclair	Renouvellement complet du matériel	06/05/2020	790
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Débitmètre sortie bâche	Renouvellement complet du matériel	17/06/2020	1 160
Bâche et chloration et surpression de Cerny en Laonnois	Débitmètre entrée bâche	Renouvellement complet du matériel	17/06/2020	1 160
Réservoir de Monthenault 1800 m3	Inverseur chloration	Renouvellement complet du matériel	10/08/2020	830
<b>Total</b>				<b>5 500</b>

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.





## La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation
Déferriération de Bouconville Vauclair	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	23/06/2020



## ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

### PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

#### ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION : NOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national.

Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

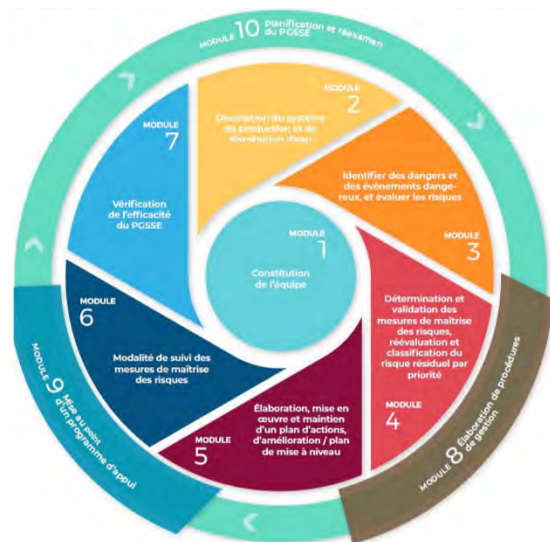
Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

**Votre collectivité** en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Visé à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



Extrait Guide ASTEE : déploiement du PGSSE en 10 modules

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :





1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ( $R_i = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$ )
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorerons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.**



## APPRÉHENDER ET PRÉDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES

### RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR

Au cours des dix dernières années, la France a connu six épisodes de sécheresses dont 3 majeurs : 2011, 2017 et 2019. Ces déficits hydriques obligent l'Etat à prendre des arrêtés de restriction d'eau afin de limiter la vidange des nappes et d'éviter des ruptures d'alimentation en eau potable des collectivités. Ce risque de sécheresse est d'autant plus impactant lorsque les ouvrages de production d'eau souterraine (puits et forages) sont colmatés et ne permettent plus un écoulement optimal de l'eau.

### LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU

Pour anticiper ces crises liées à la sécheresse sur un territoire et surveiller le rendement des ouvrages de production d'eau souterraine, SAUR propose la solution « EMI », application Web d'aide à la décision pour la protection des nappes et des forages de votre territoire.





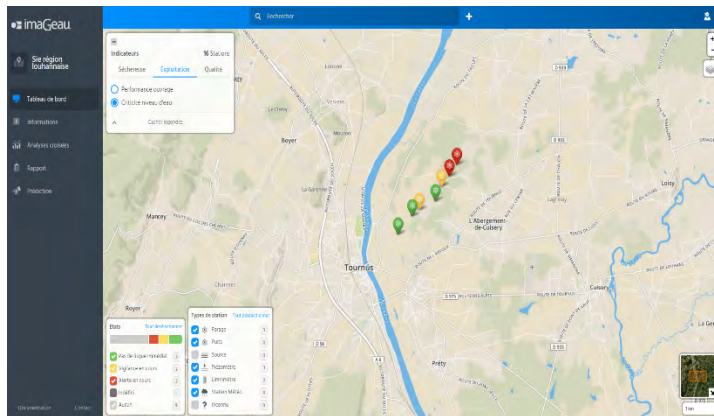
### Quotidiennement, l'application Web EMI

- collecte les données issues de capteurs installés dans les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine (niveau d'eau, débit, volume, temps de pompage...).
- interroge les serveurs de l'Etat et les bases « Open Data » afin d'obtenir des données complémentaires.

Ces données sont vérifiées, validées et utilisées dans des algorithmes hydrogéologiques afin de calculer des indicateurs vis-à-vis de la vulnérabilité à la sécheresse et du rendement du captage.



Vous maîtrisez vos ressources en eau par une vision continue de l'état quantitatif des ressources de votre territoire et de la performance de vos captages.



En cas de dégradation d'un indicateur, un changement de couleur s'opère et des alertes sont envoyées afin de mettre en place des actions correctives.

La collectivité peut ainsi anticiper des travaux de maintenance qui lui permettront de maintenir la capacité de production du champ captant et d'éviter les crises.

La surveillance accrue de la ressource participe également à une amélioration et une adaptation continues de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

**Un module prédiction** (disponible 2<sup>e</sup> trimestre 2021) permettra de prédire le niveau des nappes de votre territoire à 20 jours et d'observer des tendances à 30 jrs, 60 jours et 90 jours.

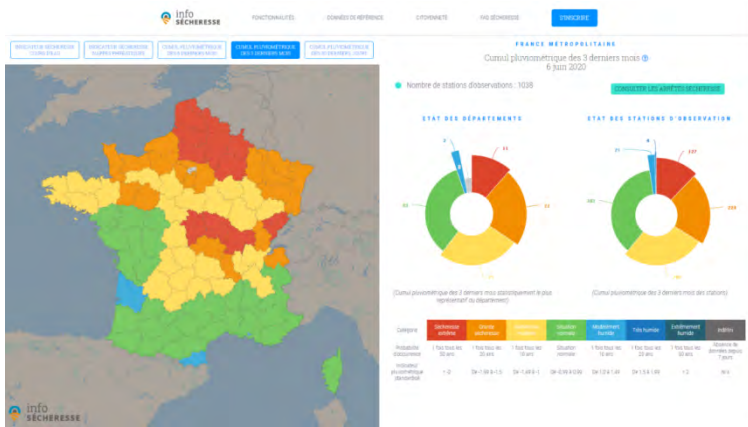
Avec EMI, vous :

- Anticipez les risques de sécheresse : pour prendre des dispositions adaptées, délivrer une communication qualifiée vis-à-vis de la préfecture et de vos administrés.
- Optimisez vos investissements et réduisez vos coûts : ciblez et planifiez les opérations de maintenance sur votre patrimoine de production.
- prévoyez le développement de votre territoire en anticipant la disponibilité de la ressource à moyen terme et les plans de sécurisation.
- Devenez acteur de la préservation de la ressource en eau : pensez global, agissez local.



## PARTAGER L'INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR

Le développement de la plateforme « EMI » a permis de construire une base de données de l'eau interdisciplinaire et actualisée de manière quotidienne. Dans un souci d'utilité citoyenne visant à favoriser l'accessibilité à la donnée de l'eau, **une extension gratuite de « EMI » a été mise en ligne le 17 juin 2020 : [Info-secheresse.fr](http://info-secheresse.fr).**



Cette plateforme numérique unique rassemble sur un seul site 7000 indicateurs sécheresse vis-à-vis du débit des cours d'eau, du niveau des nappes phréatiques et des cumuls de précipitations.

Ces derniers sont calculés selon des méthodes conformes aux standards internationaux et sont actualisés quotidiennement.

Ainsi, [info-secheresse.fr](http://info-secheresse.fr) permet aux différents acteurs de l'eau et au grand public d'être informé en continu du risque sécheresse sur l'ensemble du territoire métropolitain.





## NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- **l'accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1<sup>ère</sup> initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- **l'actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- **l'harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, **l'article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m<sup>3</sup>/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

**L'article 5** et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
<b>Nouveaux paramètres</b>	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommés de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
<b>Relèvement de la limite de qualité</b>	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	Paramètres	Limites de qualité
<b>Abaissement de la limite de qualité</b>	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

**Les articles 7 à 10** décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisée autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.







- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensées.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

**L'article 11** fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

**L'article 13** encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

**L'article 15** maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

**L'article 16** a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE



## MÉTABOLITES DE PESTICIDES

### L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'ANSES apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,
- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

**Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.**

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

### FACE AUX MÉTABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VÉRITABLE BARRIÈRE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.





## NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines.

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®,

## MANGANÈSE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (tâches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de propositions : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...



## CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

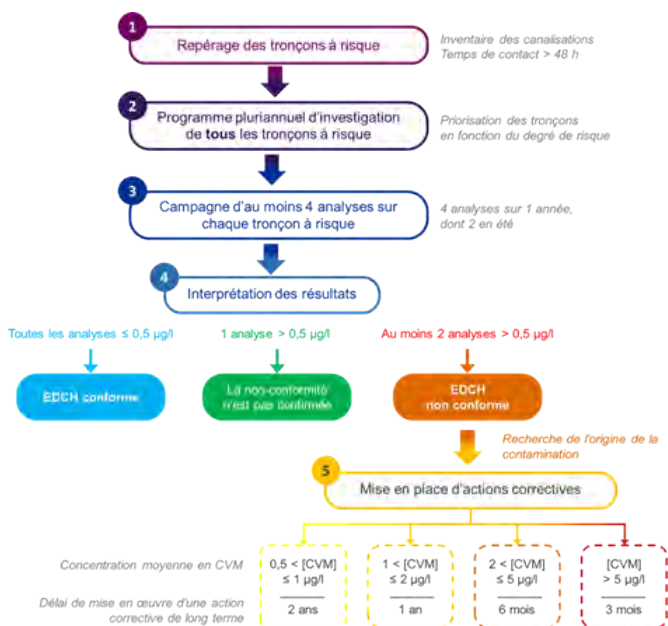
Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée ( $> 0,5 \mu\text{g/l}$ ), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.



SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérante**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



## SUIVI DES DICT

Communes	DICT Entrantes	DICT Sortantes
ARRANCY	3	
ATHIES-SOUS-LAON	73	6
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	9	2
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	8	2
CERNY-EN-LAONNOIS	2	
CHERMIZY-AILLES	1	
CRAONNE	2	
CRAONNELLE	3	1
CUISSY-ET-GENY	2	
JUMIGNY	1	
LOR	1	2
MONTHENAULT	4	
MOULINS	1	2
MOUSSY-VERNEUIL	3	2
NEUVILLE-SUR-AILETTE	9	2
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	2	
SAINTE-CROIX	4	
VASSOGNE	3	
VENDRESSE-BEAULNE	9	

## TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA

### 1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

**C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.**





## 2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

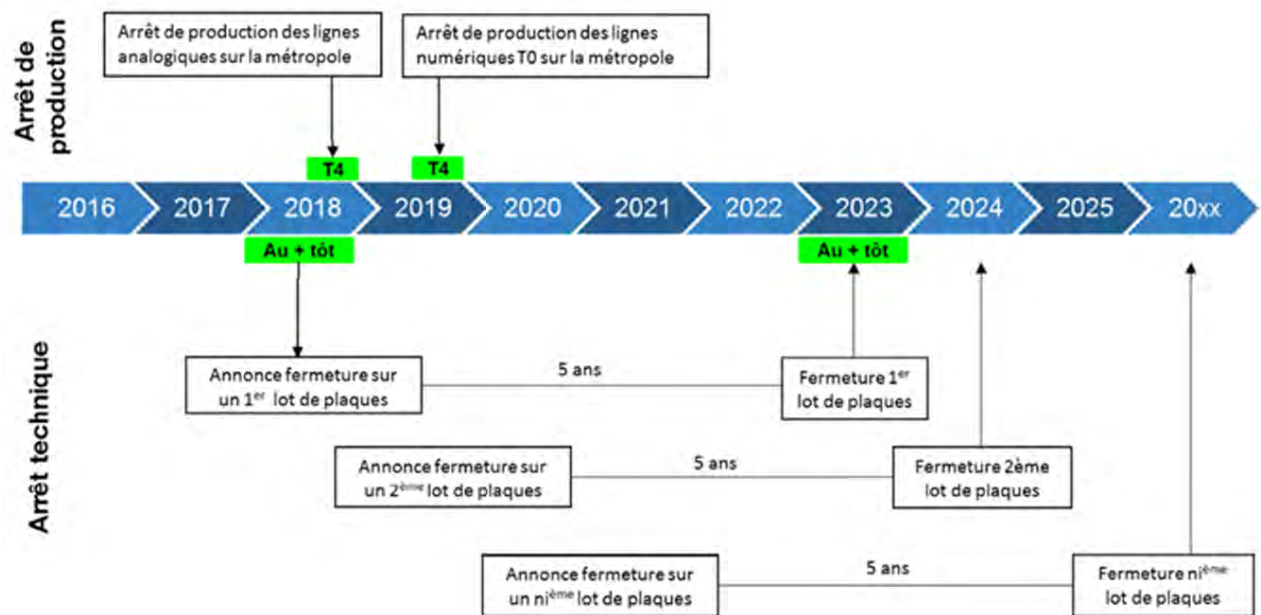


, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

**L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.**

**L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.**



Source du document : Orange

## 3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

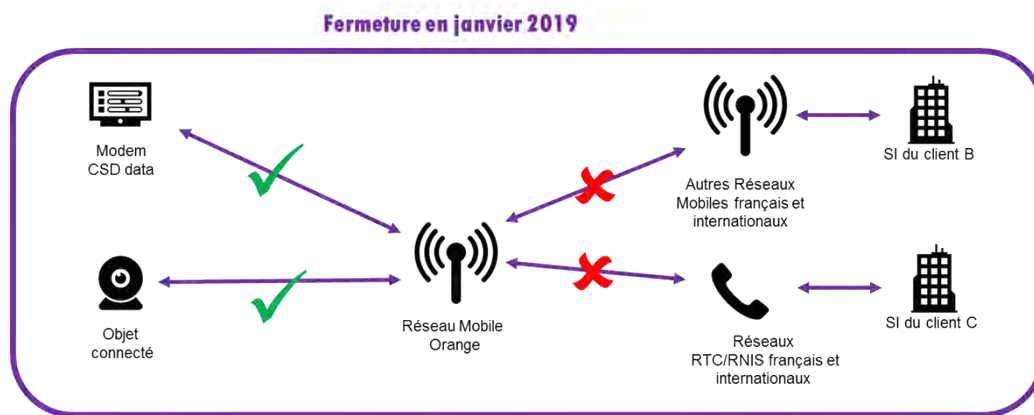
Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.





à annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année **2018**, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la **Qualité des communications** : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange



a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement le **31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

## 4. Evolution et aménagement à prévoir

### a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- des temps de connections rapides
- l'échange des informations de quelques secondes





- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.

## b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

---

**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**

---

## c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.







## LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



**Objet :** Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

**Contexte :** Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

### Dispositions générales :

#### **Périmètre :**

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

#### **Autorités :**

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	



## **Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :**

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le **contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS\*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la **déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS\*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ **Le personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS\*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
  - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
    - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
    - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**
    - Inspection périodique sans mise à l'arrêt
    - Inspection périodique avec arrêt (complète)
    - Requalification incluant une inspection avec arrêt
  - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
    - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
    - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
  - Notice constructeur
  - Document de mise en service
  - Document de suivi en service de l'équipement





## ATTESTATIONS D'ASSURANCES

### Attestation Dommages aux Biens



#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne  
CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2021 au 31 Mars 2022 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 30 Mars 2021

**MMA IARD SA**  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège Social 14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances





## Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

### Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne  
CS 40082  
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281521** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

#### Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

#### Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 26 mars 2021

Pour la Compagnie

	<b>Allianz</b>
	<b>Allianz Global Corporate &amp; Specialty SE</b>
	Succursale en France
<b>Signé par :</b>	Veronique Deveaux
<b>E-mail :</b>	Veronique.Deveaux@allianz.com
<b>Heure de signature :</b>	2021 03 26 20:35:18
<b>Adresse IP :</b>	148.64.30.212

Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königinstrasse 28  
80602 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
[www.agos.allianz.com](http://www.agos.allianz.com)





## **Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)**



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR**  
**11, CHEMIN DE BRETAGNE**  
**CS40082**  
**92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX**  
**SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité du **01/01/2021 au 31/12/2021** couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### **Ouvrages d'hygiène publique :**

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### **1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (IIF DTU ou IIF EII), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>(2)</sup>,
  - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(3)</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

---

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.  Elle est gérée en capitalisation.	<p>o <b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o <b>Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o <b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 08/01/2021

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



## Attestation Tous risques chantiers



### GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

<b>Période de validité :</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"><li>• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.</li><li>• la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li><li>• la durée des essais n'excède pas 12 mois</li></ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"><li>• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE</li><li>• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA</li></ul>

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

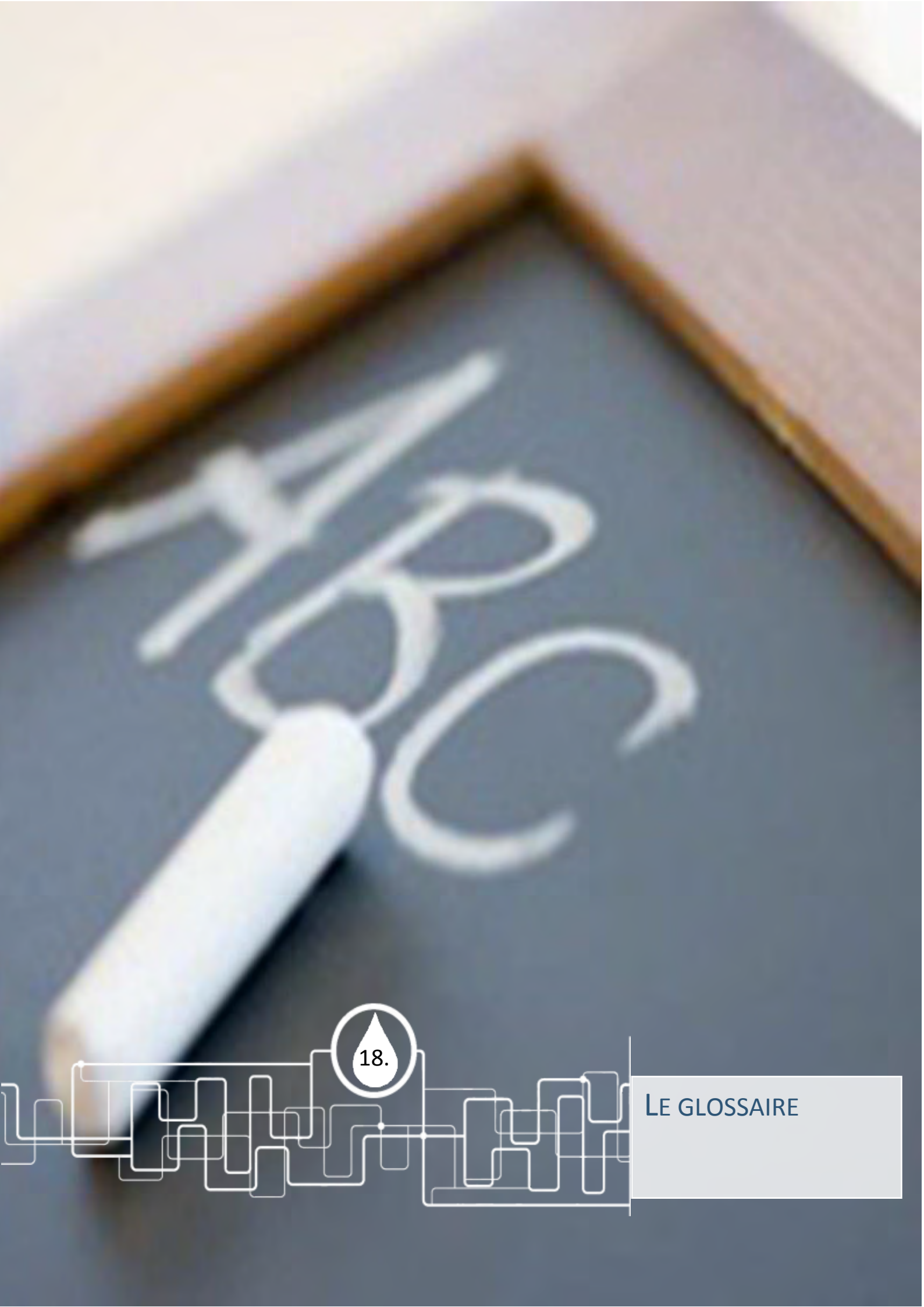
Fait à Paris, le 1er avril 2021

**GENERALI Iard**  
SA au capital de 94 630 000 euros  
ENTREPRISE REGEE PAR LE DROIT FRANÇAIS  
Siège Social : 2 rue Franklin, 75009 Paris  
N°IS PARIS 528 642 463

GENERALI Iard, par délégation







18.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).





**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Indice linéaire de pertes en réseau** : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

**Indice linéaire des volumes non comptés** : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

**Patrimoine immobilier** : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

**Période de relève des compteurs** : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

**Point de mise en distribution** : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

**Programme contractuel de renouvellement** : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.





Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).





Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



19.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

## PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**  
Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :
  - **POINTS D'EAU EN VILLE (ARTICLE 77 ET ARTICLE 107)**
    - ⇒ OBLIGATION FAITE AUX ERP, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022, D'ÊTRE ÉQUIPÉS D'AU MOINS UNE FONTAINE D'EAU POTABLE ACCESSIBLE AU PUBLIC, RACCORDÉE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE ;
    - ⇒ RENVOI À UN DÉCRET POUR PRÉCISER LES MODALITÉS D'APPLICATION ET LES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS SOUMIS À L'OBLIGATION ;
    - ⇒ INSCRIPTION DANS LES SCHÉMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DÉFINIS PAR LES COMMUNES ET LEUR GROUPEMENTS DES ZONES DANS LESQUELLES IL EST PERTINENT D'INSTALLER DES FONTAINES D'EAU POTABLE.
  
- **Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine**  
Pris en application des articles L. 1321-2 et L. 1321-2-2 du Code de la santé publique, le décret prévoit la mise en œuvre d'une procédure d'enquête simplifiée en cas de révision des périmètres de protection déjà existants et de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique pour des modifications mineures. Le décret est applicable aux captages pour lesquels un arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection et des servitudes afférentes est publié postérieurement au 26 mars 2020.
  
- **Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau**  
Le décret modifie la composition des conseils d'administration des Agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des Comités de bassin et aux modalités de désignation des membres des conseils d'administration des Agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage. Il prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration, jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.
  
- **Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin**  
Afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le décret introduit la déconcentration des nominations des membres des Comités de bassins au Préfet coordonnateur de bassin, ainsi que des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres et apporte des précisions quant au fonctionnement des Comités de bassins.
  
- **Décret n° 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments**  
Le texte détermine les conditions d'utilisation de l'eau de mer propre, la procédure d'autorisation, les modalités de surveillance et de contrôle, ainsi que les sanctions applicables.







- **Arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2002366A)**  
Le montant de la contribution des agences de l'eau, mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié, au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2020 à 331 894 272 euros.
  
- **Arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020 (NOR : TREL2000344A)**  
L'arrêté fixe pour chaque Agence de l'eau les plafonds pour l'année 2020 des taxes et redevances perçues.
  
- **Arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (NOR : TREL1934662A) (JORF du 6 mai 2020)**  
L'arrêté intègre les éléments du décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 dans l'arrêté du 17 mars 2006 et actualise son contenu en vue de la préparation du troisième cycle de gestion de la Directive cadre sur l'eau (2022-2027) :
  - COMPLÉTER LES ÉLÉMENTS COMPOSANT LE SDAGE EN MATIÈRE D'INFORMATION DU PUBLIC ET DE CONSULTATIONS (CONTENU DU RÉSUMÉ ET AJOUT DE LA DÉCLARATION PRÉVUE À L'ARTICLE L. 122-9 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ;
  - L'ATTEINTE DES OBJECTIFS RELATIFS AUX EAUX DE SURFACE ET AUX EAUX SOUTERRAINES, AINSI QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS À PRÉVOIR DANS CES TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ;
  - LES ÉLÉMENTS PRÉVUS EN COMPLÉMENT DU REGISTRE DES ZONES PROTÉGÉES PRÉVUES À L'ARTICLE R. 212-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, EN PARTICULIER POUR CE QUI CONCERNE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE (CAPTAGES PRIORITAIRES...);
  - QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE SAUVEGARDE POUR L'ALIMENTATION FUTURE EN EAU POTABLE.
  
- **Arrêté du 7 mai 2020 modifiant l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2011678A)**  
L'arrêté modifie l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contributions financières dues par chaque Agence de l'eau à l'OFB, pour l'année 2020.
  
- **Arrêté du 8 août 2020 relatif aux modalités d'instauration d'un simple périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine pris en application des dispositions de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique**  
L'arrêté précise les modalités et la procédure à respecter pour instaurer un simple périmètre de protection immédiate autour des captages définis à l'alinéa 3 de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

## ENVIRONNEMENT

### **Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.





➤ **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DÉRASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DÉSENDIGUEMENT ;
- DÉPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DU COURS D'EAU OU RÉTABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles collectifs dotés de dispositifs d'individualisation des frais de chauffage, de froid ou d'eau chaude sanitaire et dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid**

Le décret définit la fréquence et les modalités d'information, d'une part, des occupants sur les consommations de chaleur, de froid ou d'eau chaude sanitaire de la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs d'habitation ou mixte, et d'autre part, des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.

➤ **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP20112895A)**

L'arrêté définit les conditions auxquelles doivent répondre les matériaux et produits métalliques mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement, neuves ou faisant l'objet de rénovation, et qui entrent en contact avec l'EDCH en application de l'article R. 1321-48 du Code de la santé publique. Il précise les exigences relatives à l'innocuité de ces matériaux et produits métalliques et les conditions d'attestation du respect de ces dispositions avant leur mise sur le marché, dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité sanitaire (ACS). Le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

➤ **Arrêté du 14 janvier 2019 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (NOR : SSAP1826692A)**

L'arrêté définit les exigences applicables aux produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique d'EDCH afin de limiter l'impact sur la santé des personnes, en cas d'absorption d'eau destinée à la consommation humaine contaminée accidentellement par ces produits.

➤ **Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2010990J)**

L'instruction vient modifier la précédente instruction sur le repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenir du CVM résiduel risquant de migrer vers les EDCH, et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des EDCH, en ce qui concerne les modalités d'intervention des ARS et la mise en œuvre des mesures de gestion.





- **Avis relatif aux modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004308V)**  
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.
  
- **Avis relatif aux réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004311V)**  
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.
  
- **Directive (UE)2020/2184 du 16 /12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte). JOUE, L 435, 23/12/2020.**  
Aspects sociaux de l'accès à l'eau pour tous dans l'UE. Leur mise en œuvre nécessitera l'adoption de nouvelles dispositions législatives en droit interne et des financements supplémentaires.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**  
Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.
  
- **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**  
Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :
  - LES AVANCES NE SONT PLUS PLAFONNÉES À 60 % DU MONTANT TTC INITIAL DU MARCHÉ ;
  - L'ACHETEUR PEUT VERSER AU TITULAIRE UNE AVANCE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 30 % SANS OBLIGATION POUR CE DERNIER DE FOURNIR UNE GARANTIE FINANCIÈRE (CELA RESTE UNE SIMPLE FACULTÉ) ;
  - DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, LE DÉMARRAGE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE COMMENCE :
    - DÈS QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT 65 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ POUR LES AVANCES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ,
    - DÈS LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE VERSÉE DÉPASSE 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ ;
  - LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE EST INFÉRIEUR À 80 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ, SON REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE TERMINÉ LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES PAR LE TITULAIRE ATTEINT 80 % DU MONTANT TTC ;
  - LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE DÉPASSE LES 80 %, L'AVANCE EST, DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, INTÉGRALEMENT REMBOURSÉE LORSQUE LE MONTANT TTC DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT LE MONTANT DE L'AVANCE ACCORDÉE.
  
- **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**  
Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.





➤ **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

## **DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

➤ **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

➤ **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**

Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020.

➤ **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

➤ **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**

Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.





- **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**  
Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.
  
- **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**  
Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.